



Évaluation du patrimoine urbain

ARRONDISSEMENT

de Rosemont — La Petite-Patrie

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Direction du développement urbain
Division du patrimoine et de la toponymie

Évaluation du patrimoine urbain

ARRONDISSEMENT

de Rosemont — La Petite-Patrie

Montréal 

Étude réalisée par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Direction du développement urbain, sous la direction de Madame Céline Topp

Cette analyse du patrimoine urbain a été réalisée par la Division du patrimoine et de la toponymie sous la direction de Jean-François Gravel, chef de division. Le travail a été effectué de janvier 2003 à mai 2004 dans le cadre de la préparation du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004. L'équipe du projet comprend, pour l'évaluation du patrimoine bâti et la recherche historique, Julie Boivin, Elizabeth Bonner, Anne-Marie Dufour, Guy Lafontaine, Christiane Lefebvre et Pierre-Paul Savignac, architectes, et Denise Caron, historienne. La recherche et l'écriture pour le patrimoine archéologique ont été réalisées par Claire Mousseau, archéologue, avec la collaboration de Françoise Duguay, François Bélanger, Anne-Marie Balac et Christian Roy, également archéologues. De plus, Gisèle Trépanier, conseillère en aménagement, et Nicole Halpert, chargée de communication, ont participé à la révision des textes tandis que Ginette Bouchard, secrétaire d'unité administrative, a procédé à la saisie de texte. Finalement, nous tenons à remercier nos collaborateurs des directions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements.

Remerciements

Rendus cartographiques :

Division des politiques et du Plan d'urbanisme

Révision linguistique :

Sylvie Poulin

Conception graphique et mise en page :

Marie Violaine Lamarche

Photographies :

Ville de Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, P. Fauteux,

Jardin botanique, Michel Tremblay, Musée McCord, Archives des Frères des Écoles chrétiennes

Ce document fait partie d'une série de cahiers qui ont été réalisés pour chacun des 27 arrondissements de la Ville de Montréal. Les différents cahiers d'évaluation du patrimoine urbain peuvent être consultés sur notre site internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/patrimoine

ISBN 2-7647-0469-0

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2005

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Direction du développement urbain
Division du patrimoine et de la toponymie

TABLE DES MATIÈRES
ARRONDISSEMENT
de Rosemont-La Petite-Patrie

7		AVANT-PROPOS
9	I.	CADRE MÉTHODOLOGIQUE
9	1.1	Introduction
9	1.2	Le cadre bâti d'intérêt patrimonial
9	1.2.1	Approche, étapes et résultats
11	1.2.2	Critères de sélection
14	1.3	Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial
14	1.4	Le patrimoine archéologique
14	1.4.1	Le caractère spécifique de ce patrimoine
16	1.4.2	La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation
17	1.4.3	L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme
19	1.5	Nouvelles perspectives
21	2.	HISTORIQUE
25	3.	ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN
25	3.1	Mise en situation
25	3.2	Résultat de l'analyse
25	3.2.1	Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial
27	3.2.2	Le cadre bâti d'intérêt patrimonial
27	A	Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle
34	B	Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante
37	C	Les ensembles urbains d'intérêt
39	D	Les ensembles industriels d'intérêt
40	E	Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle
41	F	Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante
42	G	Les éléments particuliers du paysage
		<i>Carte synthèse: Évaluation du patrimoine urbain</i>
45	3.2.3	Le patrimoine archéologique
46	A	Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel
48	B	Les sites archéologiques
49	C	Les biens culturels à statut
		<i>Carte synthèse: Le patrimoine archéologique</i>
53	4.	RECOMMANDATIONS
53	4.1	Générales à l'échelle de l'arrondissement
54	4.2	Générales à l'échelle montréalaise
55	4.3	Spécifiques à l'arrondissement
57		BIBLIOGRAPHIE

Le repérage du patrimoine urbain dont nous faisons état ici a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004.

Le chapitre 2 de la première partie du Plan d'urbanisme formule différentes orientations d'aménagement pour Montréal et comprend une section sur le patrimoine bâti, archéologique et naturel. Le repérage des secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial et des secteurs d'intérêt archéologique contribuera à atteindre l'objectif de conservation énoncé dans le Plan. Il a été mené par la Division du patrimoine et de la toponymie en collaboration avec la Division des politiques et du Plan d'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de janvier 2003 à mai 2004. En ce qui a trait aux sites archéologiques recensés, la liste a été mise à jour en mars 2004.

Préparés par la Division du patrimoine et de la toponymie, les « Cahiers d'arrondissement » présentent la méthodologie du travail de repérage, un bref historique de chacun des arrondissements, les résultats complets du repérage du patrimoine bâti et archéologique, la justification des choix des secteurs, des recommandations et une bibliographie. Ces cahiers, qui constituent un document d'appoint au Plan d'urbanisme, s'adressent d'abord aux citoyens et aux gestionnaires des arrondissements afin de les sensibiliser à l'importance de conserver le patrimoine de leur localité, ainsi que de les aider à mieux comprendre le territoire et à développer des outils de gestion et de contrôle appropriés pour assurer la conservation de leur patrimoine urbain.

C'est la première fois que l'on entreprend un tel travail pour les 27 arrondissements de l'île, travail qui suppose non seulement l'examen de nouvelles thématiques et l'établissement de collaborations avec les arrondissements de Montréal, mais aussi une harmonisation des visions et des représentations que les arrondissements ont de leur patrimoine. Par exemple, dans certains cas, seul le patrimoine du Régime français était privilégié; ailleurs, on n'avait jamais considéré que le parc immobilier plus récent puisse avoir une valeur patrimoniale. Ce repérage connexe au Plan d'urbanisme constitue donc une chance unique de faire converger des visions différentes et d'envisager le patrimoine de l'ensemble des arrondissements de Montréal dans une perspective commune.

I.1 Introduction

Le patrimoine urbain montréalais ne se limite pas à une addition de bâtiments individuels de grand intérêt. Il porte aussi l’empreinte des époques passées sous forme de tracés de rues, de paysages, de constructions, d’éléments naturels, de vestiges archéologiques ou de vues exceptionnelles. Le patrimoine urbain forme l’environnement dans lequel nous vivons aujourd’hui et chacune de ses composantes entretient des relations complexes avec les autres. Ainsi, un bâtiment contribue à la qualité et à l’identité d’un lieu, et inversement, certaines qualités qui lui sont extérieures rehaussent son attrait. Par exemple, une église et une école donnant sur un parc ajoutent à son intérêt; un aménagement paysager particulier, tel un écrin, peut contribuer à rehausser la valeur patrimoniale d’un bâtiment; une habitation plutôt modeste peut se trouver dans un secteur qui présente de belles qualités d’ensemble (homogénéité, couvert végétal, etc.); et des rues peuvent offrir des vues exceptionnelles sur un élément naturel ou construit. La nature multidimensionnelle du patrimoine urbain fait qu’on ne peut considérer ses composantes isolément. Ainsi, l’ancienneté, le potentiel d’évocation historique, la qualité architecturale, l’harmonie et les qualités visuelles, la présence d’éléments naturels, le tracé des rues, le potentiel ou l’intérêt archéologique sont autant de facteurs que nous avons pris en compte afin de jeter les bases d’une meilleure intégration du patrimoine aux problématiques urbaines.

La structure méthodologique comprend trois volets. Le premier traite de l’approche et des critères employés pour le cadre bâti d’intérêt patrimonial, le second explique ce que nous entendons par la notion de tracés fondateurs d’intérêt patrimonial, et le troisième expose les critères utilisés pour le patrimoine archéologique.

I.2 Le cadre bâti d’intérêt patrimonial

I.2.1 Approche, étapes et résultats

L’approche choisie pour la sélection des bâtiments et secteurs s’appuie sur le concept de paysage urbain développé par Kevin Lynch, selon lequel le territoire se découvre à partir de l’intérieur et non à vol d’oiseau (en plan), et se compose d’une succession de séquences visuelles expérimentées le long d’un parcours.

Cette approche, basée sur l’expérience spatiale, comporte au moins deux implications. L’une marque notre préférence pour la considération des bâtiments exceptionnels ou intéressants dans leur contexte plutôt qu’en tant qu’objets isolés. L’autre est que les limites des secteurs sélectionnés sont déterminées par le champ visuel. Ces limites ne sont donc pas arbitrairement placées au centre des rues mais bien au fond des lots afin d’englober toutes les composantes du champ visuel.

Même si elles sont réalisées pour tout le territoire de la ville de Montréal, la sélection et la qualification des bâtiments et secteurs patrimoniaux peuvent contribuer à faire ressortir la spécificité des arrondissements. En effet, Montréal est composée de différents territoires qui possèdent une identité et une histoire propres qui méritent d’être reconnues. Nous avons pris le parti de choisir l’arrondissement comme échelle d’observation du territoire afin de dégager ces spécificités locales. De la sorte, les arrondissements qui ont connu un développement plus récent sont également considérés et les particularités de leur patrimoine sont reconnues.

Si ce repérage fondé sur l'expérience spatiale prend largement appui sur un travail d'observation sur le terrain, il n'aurait pu être achevé sans l'étude de sources documentaires. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un processus linéaire, voici les principales étapes suivies par la Division du patrimoine et de la toponymie :

- 1) Préparation de critères de sélection.
- 2) Rencontre avec chacun des 27 arrondissements pour exposer la démarche et les critères de sélection.
- 3) Visite du territoire de chacun des arrondissements avec les professionnels concernés.
- 4) Recherche et étude de la documentation existante pour chacun des arrondissements :
 - inventaires, études patrimoniales, études typomorphologiques, monographies, dépouillement de périodiques, bases de données (Service des immeubles, Communauté urbaine de Montréal, Fondation du patrimoine religieux, etc.);
 - cartographie ancienne et photos aériennes.
- 5) Collecte d'informations thématiques :
 - inventaires (les églises, les écoles, etc.), dépouillement de périodiques (le patrimoine moderne, etc.);
 - consultation d'un expert en patrimoine industriel.
- 6) Élaboration d'un historique et d'une bibliographie pour chacun des arrondissements.
- 7) Analyse de la documentation et détermination préliminaire des territoires et immeubles d'intérêt pour chacun des arrondissements.
- 8) Travail sur le terrain : repérage en voiture et à pied avec la collaboration de certains arrondissements.
- 9) Photographies et report des données spatiales sur des cartes.
- 10) Vérification de la cohérence du traitement des secteurs d'intérêt qui chevauchent plusieurs arrondissements.
- 11) Catégorisation des secteurs et immeubles d'intérêt patrimonial (exceptionnels et intéressants).
- 12) Rédaction de courts textes résumant l'intérêt patrimonial de chacun des secteurs sélectionnés.

- 13) Préparation des cartes et listes finales.
- 14) Identification de quelques bâtiments et secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel qui se démarquent à l'échelle montréalaise (les incontournables).

Tout au long des différentes étapes du projet, les résultats du travail ont été bonifiés par les connaissances des professionnels des arrondissements et de divers comités rattachés à la préparation du Plan d'urbanisme.

Les résultats du repérage du patrimoine urbain se présentent sous forme de listes de bâtiments et de cartes définissant des secteurs d'intérêt. Il est important de comprendre que ces deux éléments ne peuvent être dissociés l'un de l'autre – ils sont complémentaires. Ainsi, on a inclus dans les listes tous les bâtiments exceptionnels de chacun des arrondissements, mais il était impossible d'inscrire tous les bâtiments intéressants, étant donné leur trop grand nombre. Nous nous sommes donc limités à nommer individuellement les bâtiments qualifiés d'intéressants qui se trouvaient à l'extérieur de secteurs d'intérêt. Ces deux outils doivent donc être interprétés en complémentarité.

Le système d'identification des secteurs utilisé dans le document correspond à celui des cartes. Le premier chiffre correspond au numéro d'arrondissement. Il est suivi de la lettre E pour les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle, de la lettre I pour les secteurs de valeur patrimoniale intéressante, de la lettre N pour les secteurs industriels d'intérêt ou par la lettre U pour les secteurs urbains d'intérêt. Le deuxième chiffre correspond au numéro du secteur.

L'échéancier de réalisation du Plan d'urbanisme, les ressources disponibles ainsi que l'état actuel des connaissances sur les différents bâtiments et lieux d'intérêt ont été déterminants quant à la méthodologie adoptée. Ces contraintes inévitables ont constitué un défi de taille pour la production de ce document qui est, malgré tout, une base solide à partir de laquelle on pourra amorcer une réflexion plus poussée sur la protection du patrimoine montréalais.

I.2.2 Critères de sélection

LES SECTEURS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les secteurs d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants¹ :

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

À titre d'exemple, on identifie le noyau originel d'un village, un pôle d'activité lié à la concentration d'équipements collectifs, un quartier ouvrier du début du siècle, etc. Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation.

Tous les secteurs identifiés ont ensuite été qualifiés comme suit² :

- **Exceptionnels** : secteurs ayant conservé leurs qualités au chapitre des aménagements urbains, des implantations de bâtiments, de la géographie et des paysages et qui regroupent des suites architecturales, des alignements de bâtiments d'intérêt patrimonial, des zones unifiées par une fonction ou une typologie architecturale. Les ensembles de cette catégorie ont subi relativement peu de perturbations et présentent un caractère d'harmonie formelle et fonctionnelle. De plus, ils sont souvent reconnus comme des témoins historiques importants.

- **Intéressants** : ensembles comprenant plusieurs bâtiments et certaines caractéristiques environnementales qui présentent un intérêt patrimonial. Ce sont toutefois des ensembles dont la trame urbaine peut avoir été partiellement modifiée, qui ont pu connaître un certain nombre de perturbations et qui renferment parfois des constructions peu intégrées à l'ensemble. Certaines zones dont l'état est moins satisfaisant sur le plan architectural ou environnemental pourraient présenter un intérêt si une action de mise en valeur était entreprise.

Dans tous les cas, l'échelle de comparaison pour cette qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les secteurs exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un secteur se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection en procédant à la constitution d'un site du patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*³.

1 Ces critères sont issus du document de travail Guide de gestion des études patrimoniales préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

2 Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

3 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

LES IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les immeubles d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants⁴ :

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation. Outre l'architecture monumentale, elle inclut donc l'architecture vernaculaire, le patrimoine moderne, le patrimoine industriel, etc.

Dans les cas du patrimoine moderne et du patrimoine industriel, nous avons jugé utile d'utiliser des critères spécifiquement adaptés à ces réalités.

Patrimoine moderne : Des bâtiments peuvent être considérés comme faisant partie du patrimoine moderne s'ils ont été construits entre 1930 et 1975 et qu'ils illustrent les caractéristiques de cette époque relativement⁵ :

- aux conditions sociales, économiques et politiques changeantes ;
- aux progrès technologiques rapides ;
- aux nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels.

Patrimoine industriel : Le patrimoine industriel commande aussi une adaptation des critères en usage pour reconnaître sa spécificité, notamment quant à la primauté de la fonction sur l'esthétique architec-

turale ainsi qu'à son lien particulier avec la trame urbaine. Les critères utilisés sont les suivants⁶ :

- la valeur historique et sociale d'une industrie dans le développement de l'arrondissement, de la ville ou même de la province et du pays ;
- l'intégrité du complexe (ancienneté, évolution architecturale, évolution technologique) ;
- le procédé de production particulier ;
- le lien avec les voies de transport ;
- le lien avec le développement des quartiers ouvriers ;
- l'insertion dans le paysage urbain.

Finalement, tous les immeubles d'intérêt patrimonial ont été qualifiés comme suit⁷ :

- **Exceptionnel :** un bâtiment ancien par rapport aux autres bâtiments de l'arrondissement construits aux mêmes fins et(ou) qui affiche des caractéristiques inhabituelles ou remarquables quant à son architecture (par rapport à des bâtiments comparables) et qui n'a pas subi de modifications extérieures importantes. De plus, il sert souvent de point de repère ou est reconnu comme un témoin historique important.
- **Intéressant :** un bâtiment qui n'est pas nécessairement plus ancien que ceux construits aux mêmes fins dans l'arrondissement, qui affiche certaines caractéristiques inhabituelles ou remarquables par rapport à des bâtiments comparables mais dans une moindre mesure que dans la catégorie précédente, et qui peut avoir subi quelques modifications.

4. Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

5. Ces critères sont issus du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada : La commémoration du patrimoine bâti canadien de l'ère moderne* préparé par Parcs Canada en 2001.

6. Ces critères proviennent de l'*Évaluation du patrimoine industriel : critères généraux*, document préparé par Archémi pour le compte de la Ville de Montréal en 2003.

7. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

Comme dans le cas des secteurs d'intérêt patrimonial, l'échelle de comparaison pour ce travail de qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les bâtiments exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un bâtiment se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par la citation en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*⁸.

NOTIONS NOUVELLES

Les ensembles urbains d'intérêt: Le Plan d'urbanisme reconnaît l'intérêt de certains développements résidentiels d'après-guerre, qui composent une part importante du patrimoine des anciennes banlieues, en créant une catégorie appelée Ensembles urbains d'intérêt. On y retrouve, entre autres, des ensembles homogènes de bungalows, des secteurs de maisons qui adoptent le modèle développé par la Wartime Housing Limited ou des exemples des premières coopératives d'habitation. Leur repérage est exploratoire et vise à les intégrer au Plan en les reliant pour une première fois à des préoccupations de conservation du patrimoine. Ces ensembles urbains d'intérêt ont été sélectionnés lorsqu'ils présentent les qualités suivantes:

- ensemble représentatif des nouvelles façons d'habiter qui sont apparues pendant la Seconde Guerre mondiale;
- ensemble représentatif du boom démographique et du développement de la banlieue après la Seconde Guerre mondiale;
- projets d'ensemble présentant une certaine homogénéité des caractéristiques architecturales.

Les ensembles industriels d'intérêt: Le Plan d'urbanisme signale l'importance du patrimoine industriel montréalais en créant une catégorie particulière – Ensembles industriels d'intérêt. Cette catégorie est d'autant plus justifiée que le regard posé sur ces sites est différent en raison de leur taille et de leur complexité, de la primauté de leur fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que de leur lien particulier avec la trame urbaine.

De plus, les ensembles industriels d'intérêt offrent des possibilités de mise en valeur nombreuses et variées. Il peut s'agir autant de restauration que d'interprétation du lieu. Cette diversité d'interventions possibles commande une excellente connaissance des lieux et activités de production, laquelle est malheureusement trop souvent embryonnaire actuellement. L'amélioration de cette connaissance est pourtant nécessaire pour permettre des interventions éclairées et même innovatrices qui inscriront pleinement ce patrimoine dans la vie urbaine contemporaine.

Le critère qui préside à la sélection d'un ensemble industriel d'intérêt est le regroupement particulièrement complexe de bâtiments industriels, structures de génie civil, machines, instruments, outils et équipements divers appartenant à une seule ou à plusieurs compagnies.

8 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

I.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Sur l'île de Montréal, l'organisation du territoire remonte dans certains cas au XVII^e siècle. De cette organisation naissent les voies de circulation qui sont souvent les marques les plus anciennes du Montréal agricole qui prévalait avant l'urbanisation. En effet, dès 1663, les sulpiciens deviennent seigneurs de l'île de Montréal. Ils planifient alors le territoire pour l'ouvrir à la colonisation. Pour cela, l'île est divisée en côtes – chacune, dénommée par les sulpiciens, désigne un ensemble de terres pouvant compter quelques dizaines de concessions et représentant une unité de territoire. Les terres individuelles sont des bandes parallèles étroites et longues. Pour chaque côte est prévu l'emplacement d'un chemin. Cela donne une idée du mode d'occupation du sol du système seigneurial mis en place sous le Régime français. Le système des côtes constitue la structure de base du peuplement de l'île sur laquelle s'appuiera tout développement postérieur.

En raison de l'insularité de la seigneurie de Montréal et de la présence du mont Royal, ce système de côtes présente toutefois une organisation originale. En effet, si dans la vallée du Saint-Laurent les côtes intérieures sont parallèles au fleuve, ce n'est pas nécessairement le cas à Montréal. C'est ainsi que, sur l'ensemble de l'île, le réseau routier qui dessert ces côtes présente une configuration propre. Ce réseau primitif, clairement illustré sur la carte de Jobin de 1834, montre l'ensemble des tracés fondateurs qui serviront par la suite d'épine dorsale au développement des quartiers. Grâce à cette carte, on comprend bien la structure du réseau des chemins à son apogée, à l'époque où l'île de Montréal était encore très fortement rurale.

Plusieurs de ces chemins se sont transformés en autoroutes et boulevards, d'autres ont conservé un potentiel évocateur du Montréal rural ancien, et quelques-uns se sont fortement urbanisés.

Parmi ces tracés fondateurs, nous avons sélectionné les tronçons qui présentent un intérêt patrimonial parce qu'ils relient toujours des bâtiments parmi les plus anciens de Montréal ou qu'ils sont bordés de bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces tracés servent en quelque sorte de fil conducteur pour la compréhension du territoire. Ils permettent, entre autres, d'expliquer la présence d'un paysage rural ou de bâtiments anciens d'intérêt patrimonial qui apparaissent autrement un peu perdus dans la trame urbaine actuelle. En reliant différents éléments isolés, ces tronçons leur confèrent une importance accrue.

I.4 Le patrimoine archéologique

I.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine

Le patrimoine archéologique est «... la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Le patrimoine archéologique englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines, quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé. Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable».⁹

⁹ Extrait de la *Charte pour la protection et la gestion du patrimoine archéologique*, ICAHM, ICOMOS International, 1990.

La notion de patrimoine archéologique se rattache d'abord à un lieu physique, le site archéologique, qui correspond à tout espace dont le sous-sol recèle des vestiges d'occupation ancienne – ouvrages et constructions de tous types, objets témoins et tout autre élément matériel issu de l'action humaine. Le caractère enfoui des sites archéologiques fait que, contrairement à d'autres catégories de biens patrimoniaux, ce patrimoine constitue une ressource dont il est difficile de dresser rapidement un inventaire exhaustif. De nombreux sites, de natures diverses et de toutes époques, restent ainsi à découvrir sur le territoire de l'île de Montréal. Toute tentative de cerner la réalité du patrimoine archéologique ne pourra donc constituer qu'un exercice partiel de mise à jour des connaissances acquises. Cette part d'inconnu explique l'extrême vulnérabilité de ce patrimoine et les difficultés particulières d'en assurer la protection face aux exigences modernes du développement urbain.

Un second aspect important a trait au patrimoine archéologique en tant qu'objet de connaissance. L'archéologie constitue une discipline dont une des missions est l'étude des sociétés passées par l'intermédiaire des vestiges matériels que ces sociétés ont laissés derrière elles. Il s'agit, de plus, de la seule discipline qui traite dans le temps et l'espace de l'évolution de l'ensemble des sociétés humaines. Sa contribution est unique notamment en ce qui concerne la longue trajectoire suivie par l'humanité avant l'apparition de l'écriture. L'archéologie s'intéresse à toutes les sociétés, sans égard à leur origine ou à leur forme d'organisation, qu'elles soient, comme en Amérique, de souche autochtone, européenne ou autre.

À L'ÉCHELLE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

L'archipel de Montréal comprend trois nappes d'eau importantes, trois canaux d'écoulement, une vingtaine de rapides, trois cents îles (dont deux majeures, Montréal et Jésus) et plus de mille kilomètres de rives. Montréal est également le point de rencontre de trois grandes voies fluviales – le Saint-Laurent qui donne accès à l'Atlantique et aux Grands Lacs, le Richelieu d'où il est possible d'atteindre l'Hudson et l'État de New York, ainsi que l'Outaouais qui ouvre la porte vers l'ouest et le nord. L'importance de l'île de Montréal pour les Amérindiens s'explique tout particulièrement par cette localisation à la confluence et à proximité de plusieurs cours d'eau. Ces axes hydrographiques sont les routes traditionnelles de commerce au cours de la préhistoire et au début de la période historique. De plus, l'île de Montréal, la plus grande de l'archipel, comporte des terrasses de quinze, trente et cinquante mètres d'élévation ou même plus, en référence au mont Royal. Ces terres ont pu accueillir des populations humaines depuis 8 000 ans avant aujourd'hui, si l'on se fie aux premières découvertes archéologiques effectuées dans la vallée du Saint-Laurent.

La plus ancienne manifestation humaine recensée sur l'île de Montréal date de la fin de la période archaïque, entre 5 000 et 4 000 ans avant aujourd'hui. Cette occupation par les Amérindiens, au cours des périodes préhistorique et de contact, est un volet unique du passé de l'île de Montréal.

Pour la période historique, la documentation et les cartes anciennes fournissent des éléments interprétatifs valables, à partir des premières chroniques du XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Elles sont cependant souvent muettes sur les différents aspects des modes de vie de certaines époques et de certains groupes et individus, de même que sur l'emplacement exact et l'organisation spatiale de plusieurs lieux d'exploitation et d'habitation, comme les avant-postes de Ville-Marie. Elles se taisent parfois volontairement et, en

d'autres occasions, ne font état que des préoccupations des classes dirigeantes, des autorités, de l'élite. L'archéologie pare à ces lacunes car elle étudie les traces concrètes laissées par les différents occupants. En milieu urbain, l'archéologie étudie en outre l'évolution de la forme urbaine et des formes concrètes, dans l'espace et dans le temps, pour idéalement accéder aux fondements de la culture.

Les recherches archéologiques menées à ce jour sur l'île de Montréal documentent une séquence d'occupation s'étirant sur plusieurs millénaires et associée à la présence de groupes aux horizons culturels et temporels fort diversifiés : campement amérindien, halte, carrière préhistorique pour l'extraction de la pierre, lieu de sépultures amérindiennes, noyau initial de Ville-Marie, lieux de fondation, forts et missions, bourgs anciens, moulin seigneurial, lieux de culte, cimetières (catholiques, protestants et juifs), complexes institutionnels, anciens faubourgs, villas, marchés publics, dépotoirs, complexes agricoles, complexes industriels, ouvrages de génie civil, etc., et les formes du paysage ancien de l'île de Montréal : terrasses, collines, ruisseaux, rivières, lacs, tourbières.

1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation

Le site archéologique constitue le fondement concret de la démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique. La valeur intrinsèque du site archéologique, tout comme l'intérêt de procéder à son investigation, doivent être évalués en fonction de critères relatifs à sa signification, et non pas essentiellement relever de considérations touchant sa grande ancienneté ou le caractère plus ou moins monumental des vestiges qu'il recèle.

En milieu urbain ou aménagé de longue date, la démarche suivie consiste, au moyen de l'analyse des cartes anciennes, des documents d'archives, des données environnementales et des données archéologiques acquises, à caractériser la séquence d'occupation et le processus d'aménagement du territoire. Il s'agit de confronter les caractéristiques géographiques aux caractéristiques culturelles des sociétés ayant habité ou pu habiter un territoire, et de comprendre dans quelle mesure les occupations successives ont structuré le milieu d'origine et affecté les vestiges d'occupations antérieures. Cette étape est celle de l'étude de potentiel archéologique. La seconde étape consiste, en fonction des résultats de l'étude de potentiel archéologique, à procéder à une évaluation sur le terrain afin de vérifier la localisation précise, la nature et le degré d'intégrité des ressources archéologiques en place. Il s'agit de l'inventaire archéologique réalisé par des forages, sondages et tranchées exploratoires.

Selon la nature des découvertes découlant de l'inventaire archéologique, plusieurs avenues sont envisageables selon la valeur scientifique, didactique et symbolique du site et du contexte. Dans le cas d'un site archéologique de grand intérêt, il pourra être nécessaire d'assurer en priorité sa conservation *in situ*. Une réserve archéologique est souvent garante de la mise en valeur de ce patrimoine. La plupart des interventions archéologiques à Montréal surviennent dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Les mesures de protection du patrimoine archéologique peuvent alors entraîner la conservation intégrale *in situ* de certains vestiges, la mise en valeur *in situ* de vestiges, la relocalisation du projet d'aménagement, une modification du projet d'aménagement ou encore une fouille archéologique préventive sur les sites d'intérêt de façon à assurer une récupération maximale d'informations.

La majorité des sites archéologiques de l'île de Montréal se trouvent dans des espaces divers – sous-sol de bâtiment, terrain vacant, boulevard, rue, ruelle, square, place, parc, parc-nature – souvent menacés par des réaménagements, de nouvelles constructions et une modernisation des services publics souterrains. L'intégration de ce patrimoine dans les programmes de régénération du tissu urbain de Montréal devient donc prioritaire. C'est pourquoi la reconnaissance du patrimoine archéologique dans le Plan d'urbanisme de Montréal permettra de prévenir l'interférence négative des usages actuels de la ville et assurera la protection et la mise en valeur de vestiges et de sites archéologiques d'un grand intérêt pour l'histoire de Montréal.

1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme

En lien avec la confection du Plan d'urbanisme, la Ville de Montréal a réalisé une étude des sites archéologiques recensés en date de l'année 2003 et des secteurs d'intérêt archéologique. Cette étude s'étend à la partie montréalaise de l'archipel de Montréal, qui comprend l'île de Montréal mais aussi l'île des Sœurs, l'île aux Hérons, l'île aux Chèvres, l'île Dorval et d'autres. Ce faisant, elle assure une vision d'ensemble du territoire et met en perspective les espaces urbanisés où le patrimoine archéologique nécessite des mesures de protection. Pour comprendre la portée de la démarche, il est nécessaire de rappeler que seule une infime quantité des sites archéologiques sur l'île de Montréal sont connus.

Dans un premier temps, l'étude s'est attachée à localiser précisément et à évaluer les sites archéologiques déjà recensés et inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, et dans un second temps, à qualifier, localiser et prioriser des secteurs d'intérêt archéologique.

LES SITES ARCHÉOLOGIQUES RECENSÉS

Au Québec, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, tout site archéologique découvert est codifié selon le code Borden et inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Le code Borden est un système d'enregistrement des sites archéologiques utilisé à l'échelle du Canada. Il permet de localiser un site archéologique d'après sa position géographique, longitude et latitude (ex. : BfJf), et selon l'ordre successif des découvertes archéologiques (ex. : BfJf-1). Au Québec, c'est le ministère de la Culture et des Communications qui a la responsabilité de tenir l'Inventaire des sites archéologiques de la province et qui attribue les codes Borden.

La Ville de Montréal a donc enrichi le Répertoire informatisé des sites archéologiques des données à l'échelle de l'île de Montréal. Les 191 sites archéologiques recensés en date de 2004 ont été caractérisés individuellement. Les critères utilisés pour cette évaluation sont :

- l'état de conservation physique du site et de son environnement immédiat, en considérant que plusieurs sites archéologiques recensés ont été détruits lors de travaux d'excavation ou ont fait l'objet de fouilles archéologiques ;
- la qualité documentaire des couches et des vestiges archéologiques, leur représentativité, leur unicité, leur ancienneté et, dans certains cas, leur capacité d'évocation.

Deux catégories ont été distinguées : les sites archéologiques intègres qui doivent être protégés et les sites archéologiques altérés qui ne nécessitent aucune mesure de protection. Tous ont été cartographiés, y compris les sites archéologiques altérés car ils sont révélateurs du potentiel archéologique d'un milieu donné.

LES BIENS CULTURELS À STATUT

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Tous ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin de déterminer leur intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité d'une protection du patrimoine archéologique sur ces propriétés. Seuls les grands ensembles à statut sont cartographiés, les autres biens culturels étant présentés par arrondissement.

LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE ET LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE À FORT POTENTIEL

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire susceptible de renfermer des sites et des vestiges des périodes préhistorique, de contact et historique eu égard à ses caractéristiques géomorphologiques, biophysiques, archéologiques et historiques.

Des études plus poussées doivent y être réalisées afin d'évaluer précisément la qualité de préservation du milieu physique. La probabilité de découverte de témoins archéologiques demeure à ce jour difficile à estimer si l'on considère l'environnement et son degré de perturbation moderne. Il est donc nécessaire que les citoyens collaborent en communiquant toute découverte de vestiges dans les secteurs d'intérêt archéologique.

Le secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel est un territoire dont l'évaluation du contexte biophysique ainsi que des caractéristiques géomorphologiques, archéologiques et historiques démontre une forte possibilité qu'il recèle des vestiges

archéologiques. La qualité de préservation du milieu physique, la densité des témoins archéologiques en sous-sol et/ou hors sol et leur capacité de contribuer à la connaissance constituent des facteurs qui rehaussent le niveau d'intérêt accordé à un endroit particulier. Le secteur d'intérêt archéologique « à fort potentiel » est un territoire où des mesures de protection des sites éventuels sont nécessaires.

Pour chacun des 27 arrondissements de l'île de Montréal, l'identification des secteurs qui présentent un intérêt archéologique constitue une étape préalable à la protection des éventuels témoins archéologiques. Cet exercice, qui est d'ailleurs une première sur le territoire montréalais, est basé sur l'examen et l'évaluation de multiples sources documentant les aspects environnementaux et culturels de ces territoires. Cette étape permet également d'identifier les milieux qui doivent dans l'avenir faire l'objet d'une étude de potentiel et d'un inventaire archéologique.

Les secteurs ont été ciblés en fonction :

- du cadre biophysique et des qualités d'accueil de populations d'un territoire, depuis plusieurs millénaires; ce cadre a été documenté à partir d'études géologiques et géomorphologiques ainsi que par l'examen de cartes topographiques et de photographies aériennes anciennes afin de déterminer la proximité d'un axe de communication hydrographique ou terrestre, l'élévation des terrasses, les types de dépôts de surface, les concentrations de ressources alimentaires de même que l'approvisionnement en eau potable et autres éléments ;
- du contexte historique et de l'urbanisme moderne pour déterminer leur capacité à fonder un lieu de nature archéologique et à le préserver; ces contextes ont été documentés à partir de monographies historiques et par l'examen des cartes des XVII^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles et des photographies aériennes de 1947, 1948 et 1949, de même qu'à partir d'études sur les parcs-nature de l'île de Montréal, les propriétés institutionnelles, les biens

- culturels à statut et les lieux historiques nationaux, comme le canal de Lachine ;
- du contexte archéologique documenté à partir de l’Inventaire des sites archéologiques du Québec ainsi que dans les publications, les rapports inédits et les relevés de découvertes. Des copies de ces études sont maintenant disponibles au Centre de documentation de la Direction du développement urbain de la Ville de Montréal ; le répertoire de ces ouvrages peut être consulté sur le site Web de la Ville de Montréal – Patrimoine archéologique.

L’analyse des caractéristiques des sites archéologiques connus permet de dégager des constantes qui influencent le choix des emplacements en fonction des cultures et des périodes, et d’élaborer des modèles archéologiques prédictifs. C’est ainsi que l’on constate, sites archéologiques à l’appui, que les groupes amérindiens de la période préhistorique et les premiers colons français choisissent approximativement les mêmes lieux pour s’établir. Par la suite, la disposition des occupations rurales européennes se démarque de celle des premiers noyaux villageois, au gré du développement des axes de transport terrestre. De plus, des activités spécialisées, tel un moulin à farine ou à scie mu par l’eau, une tannerie artisanale ou, plus tardivement, un complexe industriel, supposent des caractéristiques d’implantation fort différentes. Ces facteurs ont été pris en considération afin de tenter de localiser les territoires qui ont eu la faveur des populations locales depuis le début de l’occupation de l’île de Montréal jusqu’à nos jours.

Les secteurs les plus susceptibles d’abriter des vestiges archéologiques ont ainsi été identifiés et ont fait l’objet d’une inspection visuelle pour estimer leurs caractéristiques générales et observer, plus avant, le degré de conservation d’éventuels vestiges. Certaines modifications modernes majeures, comme l’ajout de remblais en rive, ont été réévaluées par suite de l’inspection visuelle. Les résultats de l’ensemble de ces étapes d’évaluation ont été cartographiés sur une représentation aérienne de l’île de Montréal, l’orthophoto 2002,

afin de bien saisir toute la portée de l’urbanisme moderne sur les ressources archéologiques de l’île de Montréal.

Le résultat de cette réflexion qui comporte des limites, car il ne s’agit aucunement d’une étude de potentiel archéologique « fine » de l’île de Montréal, a été cartographié et des textes ont été rédigés en lien avec les catégories identifiées au Plan d’urbanisme : site archéologique recensé intègre, site archéologique recensé altéré, secteur d’intérêt archéologique à fort potentiel, secteur d’intérêt archéologique, grand ensemble à statut.

I.5 Nouvelles perspectives

En résumé, le travail de repérage du patrimoine urbain réalisé dans le cadre du Plan d’urbanisme nous permet d’atteindre plusieurs objectifs et d’ouvrir la réflexion sur le patrimoine dans une perspective d’avenir. Il permet entre autres :

- d’élargir la notion de patrimoine par rapport à ce qu’on retrouvait dans le Plan d’urbanisme de Montréal de 1992 et dans plusieurs des plans d’urbanisme des anciennes villes qui se sont jointes à Montréal ;
- de contribuer à accroître l’intérêt de certains arrondissements pour les problématiques de conservation du patrimoine et d’en sensibiliser d’autres à l’importance de cet enjeu ;
- d’amorcer une exploration de nouvelles notions que l’on rattache depuis peu à la question patrimoniale dans les outils de gestion municipaux (patrimoine moderne, ensembles urbains, éléments de paysage, patrimoine archéologique, etc.) ;
- de contribuer à l’identification d’enjeux locaux et métropolitains quant à la protection du patrimoine ;
- de développer une vision globale et partagée en vue d’une planification et d’une action concertées en matière de patrimoine, en positionnant mieux le patrimoine dans la dynamique du développement urbain.

2.

HISTORIQUE

Rosemont

Le boulevard Rosemont suit le tracé de l'ancien chemin de la côte de la Visitation, laquelle est ouverte à la colonisation par les sulpiciens au début du XVIII^e siècle. Les colons y défrichent le sol pour le cultiver et leurs descendants perpétuent cette activité agricole jusqu'au XX^e siècle. Par ailleurs, dès 1780, la présence de gisements calcaires sur la côte de la Visitation est connue et elle est à l'origine de l'exploitation de carrières. On en extrait de la pierre de construction – la célèbre pierre grise de Montréal – puis, plus tard, la pierre concassée qui servira à la construction des routes jusqu'au milieu du XX^e siècle. Le toponyme descriptif de la sinueuse rue des Carrières est le seul témoin qui nous rappelle que ce chemin menait aux carrières de la côte de la Visitation. Toutefois, au début du XX^e siècle, le développement économique et urbain de ce qui va devenir Rosemont change radicalement avec l'ouverture, en 1904, des usines Angus.

Propriété du Canadien Pacifique (CP), ce gigantesque complexe industriel compte près de 70 bâtiments et un réseau de rails de plusieurs kilomètres. Outre de vastes ateliers aérés, bien éclairés et sans colonnes, le CP construit sur son immense terrain un poste de pompiers, un hôpital, un moulin à bois et une banque. De plus, des terrains de baseball, de crosse et de football sont à la disposition des employés. C'est une ville dans la ville. Lors de la mise en fonction de l'usine (1904), 3 000 ouvriers travaillent à la construction de locomotives et de matériel roulant ou encore voient à l'entretien de cette machinerie. Pendant les deux grands conflits mondiaux, les usines occupent 12 000 employés qui participent à l'effort de guerre en produisant, entre autres, des chars d'assaut. Mais après la Seconde Guerre mondiale, le transport ferroviaire est féroce ment concurrencé par le camionnage et, en 1960, une partie des usines doit être démantelée; la fermeture définitive survient en 1992. Depuis, certains bâtiments ont été reconvertis et un nouveau quartier résidentiel voit le jour sur cet immense terrain laissé vacant.

Le développement urbain de Rosemont commence avec la construction des usines Angus. Sachant que le complexe attirera des centaines d'ouvriers, les promoteurs immobiliers U.-H. Dandurand et Herbert Holt forment la Rosemont Land Improvement Company et lotissent la terre Crawford, située au nord des usines Angus. Ces deux personnages ont laissé leur trace dans la toponymie locale puisque deux rues de ce quartier portent leur nom. Le nom de Rosemont sera repris pour désigner le village, puis par la suite le quartier après l'annexion avec Montréal (1906-1910), et maintenant l'arrondissement. Durant les années 1920, Rosemont fait partie des quartiers montréalais les plus actifs en ce qui concerne la construction domiciliaire. En 1942, un ambitieux projet, la Cité-jardin du Tricentenaire, est inauguré. Des maisons unifamiliales, sur des rues dont les noms rappellent les essences particulières d'arbres qui les bordent, ainsi qu'un réseau de sentiers piétonniers dissocié du système de rues, caractérisent ce nouveau développement qui ne sera réalisé que partiellement.

La croissance de Rosemont se poursuit après la Seconde Guerre mondiale grâce au boom démographique et à la pénurie de logements. Des rues entières se développent, parsemées surtout d'églises catholiques dont les paroisses assurent le service aux nouveaux arrivants. L'évêché de Montréal, désireux de se rapprocher de ses fidèles, abandonne l'idée des églises monumentales et multiplie le nombre de paroisses et donc, d'églises. De nouvelles écoles viennent répondre à la croissance démographique. Tout cela illustre bien la rapidité de l'expansion de Rosemont à cette époque. Dans les années 1960, une communauté d'origine ukrainienne est suffisamment importante pour permettre la construction de quelques églises aux coupes orientales, donnant un caractère particulier à Rosemont.

D'autres bâtiments importants s'élèvent, montrant toujours le dynamisme de ce quartier : la bibliothèque de Rosemont (1951), le collège des Eudistes (1954), le centre Paul-Sauvé (1960). À cette époque, comme

de vastes terrains sont encore disponibles et que la population augmente rapidement dans le secteur est de l'île de Montréal, Rosemont devient un lieu particulièrement prisé pour la construction d'hôpitaux. Cette vocation hospitalière a commencé en 1886 lors de la construction, en plein champ, de l'hôpital des varioleux (le Centre Préfontaine). Ce premier hôpital civique correspond à une étape marquante dans l'histoire des luttes de Montréal contre les violentes épidémies de variole du XIX^e siècle. À partir des années 1950 se construisent plusieurs hôpitaux : un sanatorium pour les tuberculeux devenu l'hôpital Saint-Joseph-de-Rosemont, l'hôpital Pasteur, l'hôpital Maisonneuve, l'hôpital Bellechasse, puis l'Institut de cardiologie, l'hôpital Marie-Enfant et l'hôpital Santa-Cabrini.

À l'est du territoire, pendant la crise économique des années 1930, un important espace est aménagé. Le Jardin botanique de Montréal est créé et il ouvre ses portes en 1936 grâce à la ténacité et à la vision du Frère Marie-Victorin et de l'horticulteur Henry Teuscher, qui donnent au jardin une vocation éducative et scientifique encore maintenue de nos jours. Ils entreprennent une importante collection d'arbres et de plantes et aménagent des jardins thématiques. Petit à petit, la réputation du Jardin botanique s'étend au point qu'il devient l'une des institutions civiles montréalaises les plus connues, tant au niveau régional et national qu'international.

Petite-Patrie

Le secteur de la Petite-Patrie tient son nom d'un roman autobiographique de Claude Jasmin. Il s'agit essentiellement d'un secteur résidentiel entrecoupé de rues commerciales. C'est en 1895 que des francophones et des néo-montréalais d'origine italienne s'installent au sud de ce territoire. Ces derniers maintiennent certaines traditions paysannes, entretenant souvent un jardin potager et élevant des animaux de basse-cour. La construction de l'église Notre-Dame-de-la-Défense au début du XX^e siècle et de la Casa Italia quelques décennies plus tard illustre bien l'im-

portance de la communauté italienne dans ce secteur pendant la première moitié du XX^e siècle.

Par ailleurs, l'urbanisation gagne tout le territoire et des édifices publics se construisent, notamment des postes de police et de pompiers. En pleine crise économique, on met en branle de grands chantiers pour résorber le chômage. C'est ainsi qu'en 1931, l'ensemble que constitue le marché Jean-Talon, alors nommé le marché du Nord, est érigé sur le site d'un terrain de crosse de l'équipe Shamrock. Dès son ouverture, il devient le marché le plus fréquenté de Montréal. C'est le lieu de rendez-vous des cultivateurs qui vendent aux citadins leurs fruits et légumes frais, ainsi que des animaux de basse-cour. Dans ce quartier, les cours arrière et les ruelles sont des lieux d'animation intense. Les enfants, nombreux après la Seconde Guerre mondiale, y circulent et les commerçants ambulants de fruits et de légumes ainsi que les « guenillous » y annoncent leurs produits en criant.

Fortement urbanisé et densément peuplé, l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie est actuellement le troisième plus peuplé de l'île.



Marché Jean-Talon (vers 1955), Ville de Montréal. Gestion des documents et archives. Fonds du Service du greffe. Dossier des coupures de presses. VM6-R3576.2(2)

Les maraîchers de la région montréalaise installent leurs étals sous les abris du marché Jean-Talon.



PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, BNQ-M Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

En 1907, les terres à proximité des usines Angus sont loties et proposent un seul modèle: longs îlots avec ruelles et lots de mêmes dimensions. Ce nouveau développement porte le nom de Rosemont.

3.

ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN

3.1 Mise en situation

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie comporte trois secteurs dont le développement urbain correspond à des périodes historiques différentes :

- La Petite-Patrie – son tissu urbain s'est structuré principalement entre 1885 et 1930, par suite de l'arrivée du tramway.
- Le quartier Rosemont – son développement est tributaire de l'implantation des usines Angus au nord de la rue Rachel vers 1904.
- Le Nouveau Rosemont, secteur est de l'arrondissement – son développement a été plus tardif, après la Seconde Guerre mondiale.

L'arrondissement compte un très grand nombre d'églises, dont plusieurs ont été construites pendant les cinquante dernières années. La fermeture de plusieurs paroisses, en raison de la baisse de la pratique religieuse, met en danger la survie de ce patrimoine religieux qui bien souvent structure les quartiers.

Le même problème risque de se présenter dans les années qui viennent pour les écoles qui, elles aussi, se trouvent en très grand nombre sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement; elles forment souvent avec l'église du quartier des ensembles institutionnels imposants et porteurs d'histoire.

Le faible nombre de terrains à construire sur le territoire de l'arrondissement crée des pressions sur les grandes propriétés (institutions des communautés religieuses, églises, écoles, édifices publics, etc.). Par ailleurs, la tendance est à la densification des quartiers, ce qui met en péril l'existence des petites maisons d'un seul étage qui témoignent d'un mode d'occupation du territoire en voie de disparition.

3.2 Résultat de l'analyse

3.2.1 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

La rue des Carrières

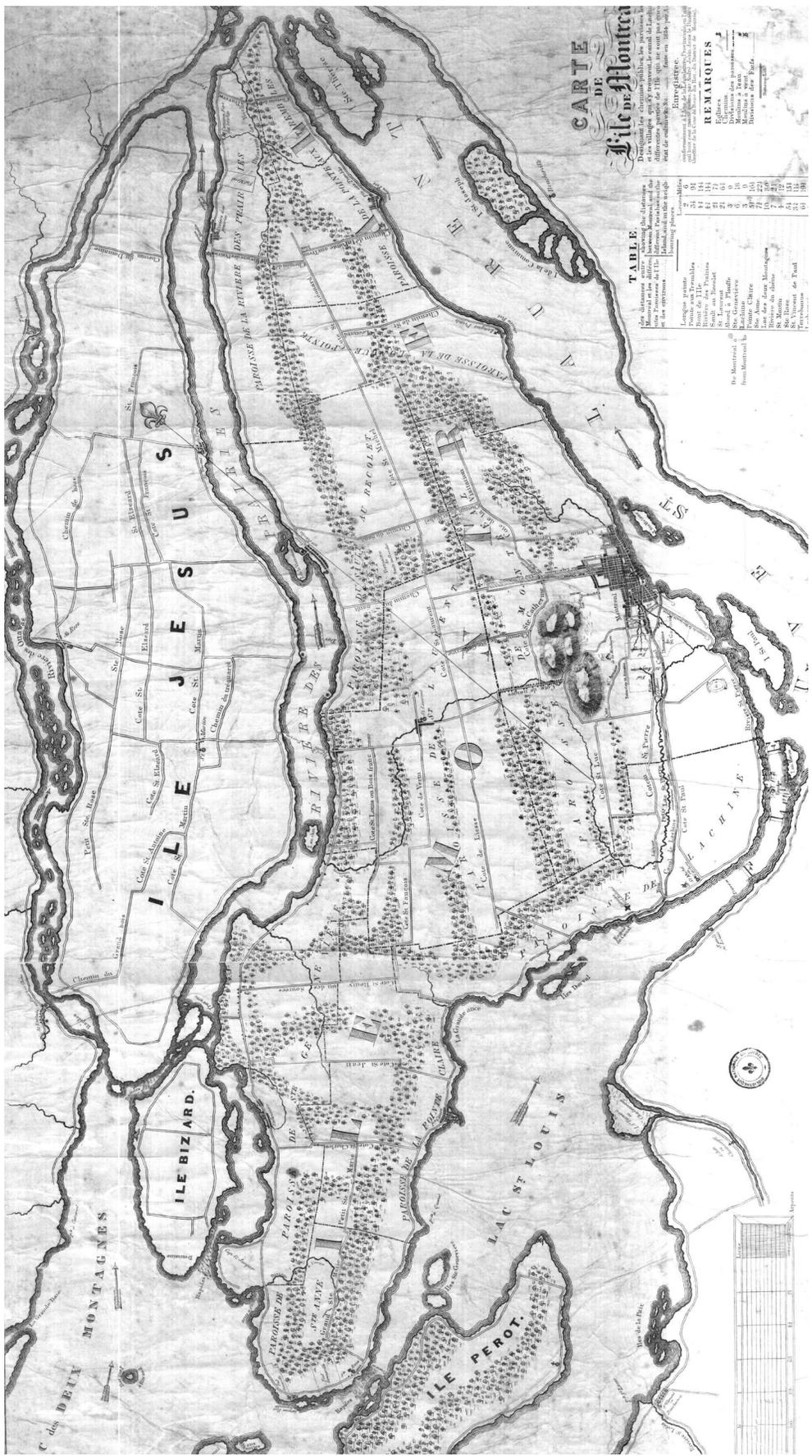
L'histoire de la rue des Carrières est aussi ancienne que celle des carrières de pierre calcaire de Montréal. En effet, cette rue menait aux différents sites d'extraction, dont plusieurs étaient situés sur l'actuel territoire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. Son tracé sinueux se démarque du tracé orthogonal qui caractérise le tissu urbain montréalais.



Rue des Carrières au coin de la rue Cartier



Rue des Carrières entre les rues Cartier et Chabot



CARTE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Échelle de 1:50,000
 Dessinée par M. J. B. L. et gravée par M. J. B. L. à Paris.
 Les distances sont indiquées en kilomètres et en lieues.
 Les hauteurs sont indiquées en mètres et en toises.
 Les longitudes sont indiquées en degrés, minutes et secondes.
 Les latitudes sont indiquées en degrés, minutes et secondes.

TABLE

Des distances en lieues et en kilomètres.
 Des hauteurs en mètres et en toises.
 Des longitudes en degrés, minutes et secondes.
 Des latitudes en degrés, minutes et secondes.

Longitudes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
Latitudes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50

REMARQUES

Églises.
 Hôtels.
 Maisons.
 Bâtiments de guerre.
 Bâtiments de commerce.

André Jobin, Carte de L'île de Montréal, 1834, BNQ

3.2.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

A. Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle

26.E.1 LE SECTEUR DU MARCHÉ JEAN-TALON

Le projet du marché du Nord est réalisé par la Ville de Montréal dans le contexte des grands travaux civiques mis en place pour soulager la misère et le chômage qui sévit partout en Amérique, par suite du crash boursier de 1929. Contrairement aux deux autres marchés construits à la même époque – Saint-Jacques (1932) et Atwater (1933) –, le marché du Nord est planifié pour que les transactions se fassent en plein air. Il est inauguré en 1933 par le maire Camilien Houde. Dix ans après son ouverture, le marché du Nord possède les six étals qui s'y trouvent présentement (mais qui ne sont toutefois pas reliés entre eux). On doit le concept de l'édifice central, de style Art déco, à l'architecte Charles-Aimé Reeves. Parallèlement à la construction du « chalet » du marché, la Ville construit la caserne n° 31 et le poste d'inspection des viandes (architecte: E.-A. Doucet), deux édifices de style Art déco qui structurent le secteur et marquent le paysage urbain de façon remarquable.

Le marché Jean-Talon occupe un terrain qui, depuis 1904, avait servi de club de crosse: le « Shamrock Lacrosse Grounds ».



26.E.1 Édifice du marché Jean-Talon



26.E.1 Poste d'incendie n° 31 ou édifice Shamrock

26.E.2 LE CŒUR DE LA PETITE-ITALIE

Ce petit secteur limitrophe à la rue Saint-Denis est marqué par la présence imposante de l'église Notre-Dame-de-la-Défense (1910), désignée lieu historique national du Canada en 2002 pour l'important rôle qu'elle a joué depuis 80 ans auprès de la communauté italienne montréalaise et canadienne. Il comprend également l'école primaire Notre-Dame-de-la-Défense, l'un des premiers établissements d'enseignement de la communauté italienne de Montréal, l'école Sainte-Julienne-Falconieri (Ernest Cormier, architecte) ainsi que le parc Dante, ainsi nommé en 1963 pour commémorer le poète italien Dante Alighieri, auteur de *La Divine Comédie*.



26.E.2 Église Notre-Dame-de-la-Défense



26.E.2 Buste de Dante, parc Dante

26.E.3 LA RUE SAINT-DENIS (A) ET L'ENSEMBLE INSTITUTIONNEL SAINT-ÉDOUARD (B)

a. La rue Saint-Denis

La rue Saint-Denis est bordée des deux côtés par un front presque continu de résidences contiguës dont la hauteur varie de un à trois étages. Les triplex de brique prédominent toutefois dans ce paysage urbain dont la densité est très serrée. Le caractère patrimonial exceptionnel de la rue Saint-Denis repose sur ses qualités architecturales et environnementales, ainsi que sur le bon état de préservation des éléments caractéristiques de ces « plex » (escaliers extérieurs, balcons, couronnements, jeux de brique, vitraux, etc.). Il est à noter que le bâti de la rue Saint-Denis est plus luxueux que celui des rues voisines (utilisation plus fréquente de pierre grise en façade, détails ornementaux plus raffinés, etc.). Ce secteur est très représentatif des développements urbains de la fin du XIX^e siècle et des premières décennies du XX^e siècle. Il est enrichi par la présence des théâtres Rivoli (1926) et Château (1931, bâtiment cité et classé), situés de part et d'autre de la rue Bélanger.

b. L'ensemble institutionnel Saint-Édouard

Au cœur même du quartier Saint-Édouard se trouve l'ensemble patrimonial de grande valeur composé de l'église Saint-Édouard (1901-1909), d'inspiration néo-gothique, du presbytère, de l'école Saint-Édouard (1919), de l'ancienne académie Saint-Paul transformée en logements (1899-1909) et, au coin nord-est, de la Banque d'Épargne d'inspiration classique (1919).



26.E.3a Rue Saint-Denis, au sud de la rue Saint-Zotique



26.E.3b École et église Saint-Édouard

26.E.4 L'ENSEMBLE INSTITUTIONNEL SAINT-AMBROISE

Ce petit secteur situé le long de la rue Beaubien est constitué de l'église et du presbytère Saint-Ambroise (1925), de l'école Anthelme-Verreau (il s'agit de trois œuvres de l'architecte Ernest Cormier) et de l'école Saint-Ambroise (1924-1925, œuvre de l'architecte Omer Marchand). Ces édifices composent un ensemble monumental remarquable, tant par la qualité de leur architecture que par le lien historique entre ces deux importants architectes. En effet, Cormier est l'élève de Marchand au début de sa carrière.



26.E.4 Église Saint-Ambroise

26.E.5 LE PARC MOLSON

Le secteur du parc Molson comprend le parc lui-même ainsi que les bâtiments construits sur les rues qui le ceinturent, soit les avenues Louis-Hébert et Elsdale ainsi que les rues Molson et Beaubien. Le parc est traversé par la rue D'Iberville.

Au XIX^e siècle, John Elsdale Molson, descendant du fondateur de la brasserie Molson, possède une villa dans la campagne montréalaise. Au début du XX^e siècle, il achète les terres voisines à des fins de lotissement. En 1914, il cède certains lots à la Ville pour l'aménagement du parc actuel. La qualité architecturale et environnementale de ce secteur ainsi que le bon état des résidences (en majorité des duplex ou triplex contigus) qui bordent le parc en font l'un des endroits les plus agréables à vivre de l'arrondissement.



26.E.5 6564-6566, avenue Louis-Hébert



26.E.6 Centre civique Rosemont

26.E.6 CENTRE CIVIQUE ET AUTRES BÂTIMENTS INSTITUTIONNELS

Il s'agit d'un complexe institutionnel formé du Centre civique Rosemont, des écoles Saint-Jean-Brendan et Nesbitt (ancienne Rosemont School), de l'ancien collège Saint-Ignace (coopérative d'habitation Marius-Barbeau) et de l'église ukrainienne l'Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge. Cet ensemble est situé au nord du boulevard Rosemont et à l'est de la 6^e Avenue.

Remarquable par sa grande qualité architecturale et par son implantation sur un grand site gazonné, le Centre civique Rosemont comprend la bibliothèque, la piscine et l'ancien centre d'hygiène. Conçu par l'architecte Jean-Julien Perrault dans le style Art déco, cet ensemble monumental a été inauguré en 1951 par le maire de Montréal, Camilien Houde. Il affiche le même type de parement en brique chamois que l'école Saint-Jean-Brendan (1930), située de l'autre côté de la 6^e Avenue. L'école Nesbitt (1922), en brique brune caractéristique de son époque, est elle aussi implantée sur un vaste terrain gazonné.



26.E.7 Presbytère et église Saint-Esprit, rue Masson

26.E.7 SITE DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE SAINT-ESPRIT DE ROSEMONT

Le site du patrimoine de l'église Saint-Esprit de Rosemont est situé au cœur du tronçon le plus dynamique de la rue Masson.

Ce site du patrimoine a été constitué en 1990 pour assurer la conservation de l'église Saint-Esprit et de son environnement, lequel comprend des bâtiments représentatifs de l'architecture commerciale d'une banlieue ouvrière de Montréal.

La paroisse Saint-Esprit est fondée en 1905 sous le nom de Sainte-Philomène. Une première chapelle est érigée l'année suivante sur le site de l'église actuelle. En 1922, on construit le soubassement d'une nouvelle église qui sera terminée en 1931, suivant les plans de l'architecte J.-E.-C. Daoust. Avec son parement en pierre de taille et son élégant profil en escalier, l'église Saint-Esprit est le seul lieu de culte Art déco à Montréal. Son décor intérieur, conçu par Carli et Petrucci, est remarquable; il en est de même des vitraux de Guido Nincheri.

Font également partie de ce site du patrimoine les édifices suivants : le presbytère (1914), de facture plus modeste; la Banque de Montréal (1927-1928), d'inspiration classique (le petit bâtiment qui sert de voûte était autrefois la morgue du village de Rosemont); l'immeuble Gauthier (1925), en brique jaune, représentatif de la mixité d'usage des bâtiments commerciaux de la rue Masson; les immeubles Tétreault (1914), qui témoignent des débuts de la commercialisation du secteur; l'immeuble Sarrazin (1928-1929); la Banque Canadienne Nationale (1928-1929); l'immeuble Millier (1912), typique avec son entrée sur le coin de la rue; et les immeubles Proulx (1913, 1931), typiques de l'architecture mixte des années 1930.



26.E.8 Ancienne caserne de pompiers et partie de la locoshop

26.E.8 SECTEUR ANGUS

Les usines Angus sont construites au début du XX^e siècle par la compagnie Canadien Pacifique. Jusqu'à sa fermeture, en 1992, ce vaste complexe industriel est utilisé pour l'entretien et la réparation du matériel roulant ainsi que pour la construction de wagons. Au plus fort de leur activité, les usines Angus emploient 12 000 ouvriers et comprennent 31 bâtiments principaux ainsi que 35 annexes. Les années 1960-1970 ont vu le déclin des activités des usines et la fermeture définitive des derniers éléments des ateliers se fait en 1992. Après de multiples négociations entre les différents acteurs du milieu, il est entendu que le terrain à re-développer sera divisé en deux secteurs, l'un résidentiel et l'autre industriel.

Il ne reste plus que trois des nombreux bâtiments qui se trouvaient sur l'un des plus importants sites industriels de la métropole : l'ancienne caserne de pompiers devenue une succursale de la Société des alcools du Québec, la locoshop qui a été transformée en édifices de bureaux et en supermarché Loblaws et l'ancien édifice administratif qui a été réaménagé pour accueillir des bureaux.

26.E.9 LE JARDIN BOTANIQUE

L'idée de créer un jardin botanique à Montréal revient au frère Marie-Victorin, botaniste et auteur de nombreux ouvrages sur la flore québécoise. Pour ce vaste projet éducatif, il ira chercher l'un des leaders de l'horticulture publique nord-américaine de l'époque, Henry Teuscher, à qui l'on doit l'élaboration du programme détaillé du jardin botanique. La réalisation de ce projet à la fois scientifique, éducatif et récréatif se fait grâce aux programmes de création d'emplois mis en place durant la période de la crise économique des années 1930. Le pavillon administratif conçu dans un langage Art déco par l'architecte de la Ville, Lucien Kéroack, est une figure majeure de ce style au Québec.

Selon François Rémillard (1990), le jardin botanique de Montréal « est devenu avec les années le troisième plus important du monde après ceux de Londres et de Berlin ». La conservation des éléments initiaux et le respect du programme de 1937 mis en place par Teuscher ont permis de maintenir la très grande valeur patrimoniale de cette œuvre dont la réputation déborde les frontières montréalaises.



26.E.9 Pavillon administratif



26.E.9 Jardin botanique. Photo : Michel Tremblay



26.E.10 La Cité-Jardin du tricentenaire

26.E.10 LA CITÉ-JARDIN DU TRICENTENAIRE

La Cité-jardin du Tricentenaire est inaugurée en 1942, lors des festivités qui marquent le 300^e anniversaire de la fondation de Ville-Marie.

Il s'agit d'un aménagement unique à Montréal, témoin important du mouvement City Beautiful, qui valorisait la ségrégation entre la circulation automobile et piétonnière. Chacune des rues est plantée d'une essence végétale particulière d'où elle tient son nom. La présence d'un couvert végétal important contribue à l'ambiance champêtre du secteur.

26.E.11 LES PYRAMIDES OLYMPIQUES

Ce secteur fait partie du complexe sportif construit pour accueillir les Jeux olympiques de 1976 et qui est en grande partie situé dans l'arrondissement voisin (Mercier-Hochelaga-Maisonneuve). Les pyramides du Village olympique sont à l'origine conçues pour loger les athlètes. Le Village olympique est aujourd'hui un complexe d'habitation.



26.E.11 Les pyramides olympiques

B. Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante

26.I.1 LA PETITE-PATRIE, SECTEUR OUEST (QUARTIER SAINT-ÉDOUARD ET LA PETITE-ITALIE)

Les segments de rues qui font partie de ce secteur comportent une proportion intéressante de bâtiments anciens qui témoignent des premières décennies du quartier et qui ont par ailleurs conservé la majorité de leurs caractéristiques architecturales.

Les rues de ce secteur sont bordées de maisons contiguës dont la hauteur varie de un à trois étages. Les plus petites, vraisemblablement les plus anciennes, sont parfois précédées de petits jardins. Néanmoins, ce sont les enfilades de duplex ou de triplex qui prédominent. Les caractéristiques de ces « plex » typiques des vieux quartiers montréalais sont l'utilisation de la brique comme parement extérieur, les escaliers extérieurs, les balcons, les couronnements et corniches, ainsi que divers éléments décoratifs souvent faits en série.

La rue Saint-Laurent – désignée arrondissement historique d'intérêt national par le gouvernement fédéral en 2002 – et le marché Jean-Talon (voir secteur 26.E.1) structurent, chacun à leur manière, le secteur ouest de la Petite-Patrie.



26.I.1 7087, avenue de Chateaubriand



26.I.1 Rue Saint-Laurent : entrée de la Petite-Italie



26.1.2 École Saint-Arsène (1923, Ernest Cormier)



26.1.3 5979-5981, rue Chabot

26.1.2 LA PETITE-PATRIE, SECTEUR EST

Le cadre urbain résidentiel de ce secteur est similaire à celui du secteur ouest : architecture datant de la période 1885-1930 ; hauteur variant de un à trois étages, mais majoritairement des duplex et triplex ; parement extérieur en brique, toits plats, escaliers extérieurs et balcons, couronnements décoratifs et insertions de pierre artificielle pour enjoliver les façades sur rue. On note également quelques conciergeries datant des premières décennies du XX^e siècle.

De plus, la partie de la rue des Carrières qui est intégrée au secteur est particulièrement intéressante en raison du bâti qui épouse le tracé particulier de cette ancienne voie de communication.

Au nord de la rue Bélanger, le long de l'avenue Christophe-Colomb, se trouve un ensemble institutionnel fort intéressant composé de l'église Saint-Arsène (1954) et de l'école Saint-Arsène conçue par Ernest Cormier (1923). L'ancienne académie Christophe-Colomb (1910), située au sud de la rue Bélanger, vient renforcer le caractère institutionnel du voisinage.

26.1.3 LE VIEUX-ROSEMONT, SECTEUR OUEST

Ce secteur, qui s'est développé durant les premières décennies du XX^e siècle, est composé en grande partie de maisons multifamiliales (duplex ou triplex) contiguës, construites en série. Comme caractéristiques architecturales principales, on observe les parements de façade en brique, les escaliers extérieurs, les balcons, la disposition régulière des ouvertures, les couronnements décoratifs et les insertions de pierre artificielle. Les demeures plus luxueuses comportent des vitraux et autres éléments décoratifs, par exemple de la brique polychrome. La valeur patrimoniale de ce secteur repose sur l'homogénéité du bâti et sur son bon état de conservation.

Deux très beaux ensembles institutionnels témoignent de l'expansion urbaine accélérée qui a marqué les premières décennies du XX^e siècle. Le premier, situé au coin du boulevard Rosemont et de la rue Chabot, comprend l'église Saint-Jean-Berchmans (1938) et son presbytère ainsi que l'école Madeleine-de-Verchères (1926-1927 ; J.-O. Marchand et T. Gouin, architectes). Le second, à proximité du parc Molson, est composé de l'église (1931), du presbytère et de l'école Saint-Marc (1917-1918).

26.1.4 SECTEUR DES CARRIÈRES

Il s'agit d'un petit secteur situé au sud de la rue des Carrières et dont le cadre bâti est similaire à celui du secteur 26.1.3.

26.1.5 LE VIEUX-ROSEMONT, SECTEUR EST

Ce secteur correspond à peu de choses près à l'ancienne terre Crawford, qui a été acquise par la compagnie Rosemont Land à des fins de lotissement, en vue de profiter de l'arrivée de milliers d'ouvriers aux usines Angus.

La terre Crawford a été subdivisée de façon régulière : rues à angle droit et ruelles qui permettent d'accéder à la partie arrière des propriétés. Cette trame d'origine n'a pratiquement pas été modifiée. L'architecture du quartier présente une forte homogénéité quant à la volumétrie et au type d'implantation. De façon générale, le bâti est contigu (duplex et triplex construits à proximité de la limite de la propriété). On retrouve les caractéristiques typiques de l'époque : escaliers extérieurs, balcons, ligne du toit ornementée d'un parapet décoratif ou de jeux de brique. La brique d'argile et dans une moindre mesure, la pierre, sont les matériaux de revêtement extérieur privilégiés. On retrouve de très beaux exemples de polychromie, notamment sur la 5^e Avenue.

La rue Masson traverse le secteur d'est en ouest – c'est l'une des plus vieilles artères commerciales du Vieux-Rosemont. Les premiers commerces datent du tournant du XX^e siècle. Par ailleurs, le site du patrimoine de l'église Saint-Esprit de Rosemont est situé au centre de cette artère (voir 26.E.4).



26.1.5 Polychromie des triplex de la 5^e Avenue, au sud de la rue Masson



26.1.6 Résidence au 3957, rue Dandurand

26.1.6 LE VIEUX-ROSEMONT, SECTEUR DANDURAND

Ce secteur est le prolongement de la rue Dandurand vers l'est, incluant les portions de rues situées entre le boulevard Saint-Michel et la 15^e Avenue, entre Dandurand et Masson. Le cadre bâti est varié et composé en majorité de duplex et de triplex contigus. Les églises Sainte-Bibiane (1954) et Saint-François-Solano (1924-1925) ainsi que l'école Saint-François-Solano (1929) témoignent de la nécessité de créer de nouvelles paroisses à mesure que la population grandit. La résidence de style pittoresque située à la limite est du secteur a été construite entre 1915 et 1920 par la famille Voyer, à l'image de l'ancien Club Canadien de la rue Sherbrooke.

26.1.7 SECTEURS SITUÉS PRÈS DU PARC CAMPBELL

Ces deux petits secteurs sont constitués principalement de duplex contigus qui forment un front de rue homogène. L'architecture est relativement sobre : toit plat, parement extérieur de brique, balcons, entrées jumelées (car l'escalier menant au niveau supérieur est intérieur) et peu de détails ornementaux. L'implantation légèrement en retrait de la rue permet un aménagement minimal sur l'avant des lots.



26.U.1 Rue Paradis

C. Les ensembles urbains d'intérêt

26.U.1 ENTRE LA 6^e ET LA 8^e AVENUE, NORD DE SAINT-ZOTIQUE

Ce petit secteur est composé de maisons jumelées de deux étages, en brique et à toit plat, et possédant un garage extérieur en fond de cour. Le tracé des rues, constitué de petits tronçons qui interrompent la trame régulière des avenues, et les arbres matures sur le devant des lots confèrent à ce secteur un caractère particulier. Les édifices présentent une certaine uniformité, permettant de supposer qu'il s'agit du projet d'un seul promoteur, réalisé dans les années 1950.

26.U.2 SECTEUR PRÈS DU CENTRE CIVIQUE ROSEMONT

Ce secteur est constitué de duplex jumelés et séparés par des entrées de garages, lesquels sont situés au fond du terrain. Les traits architecturaux de ces résidences d'inspiration Art déco sont : le parement de brique, le toit plat, l'entrée accentuée et protégée par un auvent de fer forgé suspendu à des chaînes, l'utilisation de blocs de verre pour éclairer la cage d'escalier intérieure, les motifs ornementaux en pierre artificielle (castor, écusson, etc.) et les balcons avec garde-corps en fer ornemental. L'implantation des bâtiments, légèrement en retrait de la rue, permet un aménagement minimal (pelouse et rangées d'arbustes). Du fait de la grande similitude des différents édifices, on peut supposer qu'il s'agit du projet d'un seul promoteur. Ce secteur s'est développé dans les années 1940-1950.



26.U.2 10^e Avenue

26.U.3 ENTRE LA 31^e ET LA 35^e AVENUE, NORD DE BEAUBIEN

Cette zone est composée de bungalows implantés dans un milieu urbain comprenant en majorité des duplex. Les principaux traits architecturaux de ces petites maisons banlieusardes sont leur forme trapue et leur toit à pavillon, le parement de brique rehaussé de pierre pour marquer l'entrée principale et la composition asymétrique. L'implantation en retrait de la rue permet l'aménagement de pelouses sur l'avant des lots; des arbres matures viennent ombrager les rues de ce secteur, qui s'est développé dans les années 1950. Par ailleurs, le tracé particulier des rues – il brise la trame urbaine orthogonale – ainsi que l'élargissement de la 33^e Avenue contribuent à créer une ambiance de banlieue en ville.



26.U.3 34^e Avenue



26.U.4 Angle Mobile et Biloxi

26.U.4 LA PETITE-LOUISIANE

Ce petit secteur situé au nord du parc Maisonneuve est composé principalement de maisons unifamiliales ou contiguës dont les caractéristiques architecturales sont : le parement extérieur en brique, le toit à deux versants agrémentés de grosses lucarnes en chien assis, l'entrée principale surélevée, précédée d'un balcon et protégée par un petit fronton, et l'implantation en retrait de la rue permettant un aménagement paysager intéressant (pelouse, haies et quelques arbres). Comme dans le cas du secteur précédent, le tracé des rues brise la trame urbaine orthogonale, en particulier la rue De Tonty qui s'élargit pour créer un petit parc où se trouve un monument commémoratif. L'ambiance calme de ce secteur, qui date des années 1950, contraste avec le cadre plus trépidant des rues voisines.



26.N.1 Ancien bâtiment de la Coca-Cola

D. Les ensembles industriels d'intérêt

26.N.1 SECTEUR LIMITROPHE DES VOIES FERRÉES

Le passage de la voie ferrée a grandement favorisé le développement de ce petit secteur industriel, qui a pris son essor au tournant du XX^e siècle. Exception faite de la brasserie Frontenac, connue par la suite sous le nom de Carling's Brewery (1911), qui a été démolie en 1973, la plupart des premières industries à s'y installer sont toujours en place. Sont dignes de mention la cour à bois L. Villeneuve & Cie, la plus ancienne compagnie faisant le commerce du bois de toute la région de Montréal (1910), la Philips Electrical Works (1905, maintenant Daba Ilco), la plus ancienne du secteur, et la Catelli Ltée (1911), qui affiche un traitement architectural sobre représentatif de cette typologie au début du XX^e siècle. L'édifice de la Coca-Cola (1929-1930), occupé par les bureaux de la Ville de Montréal, constitue un rare exemple d'architecture industrielle attribué à l'architecte Kenneth Rea, connu principalement pour la conception de nombreuses banques.

Au-delà de la valeur architecturale des divers édifices, c'est sur la notion d'ensemble et sur le lien étroit avec le chemin de fer que repose la valeur patrimoniale de cet îlot industriel.

E. Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle

Tous les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle, qu'ils fassent ou non partie d'un secteur de valeur patrimoniale défini dans le présent document, sont inclus dans la liste qui suit :

LES ÉDIFICES DE CULTE

6800, avenue Henri-Julien

Église Notre-Dame-de-la-Défense

1871, boulevard Rosemont

Église (et presbytère) Saint-Jean-Berchmans

1215, rue Beaubien Est

Église et presbytère Saint-Ambroise

2600-2602, rue Beaubien Est

Église Saint-Marc

3730, rue Dandurand

Église Saint-François-Solano

2851, rue Masson

Église Saint-Esprit de Rosemont, site du patrimoine créé le 29-01-91

6500, rue De Saint-Vallier

Église et presbytère Saint-Édouard

LES COUVENTS

5750, boulevard Rosemont

Monastère de la Résurrection

LES ÉDIFICES SCOLAIRES

6972, avenue Christophe-Colomb

École Saint-Arsène

6017, rue Cartier

École Madeleine-de-Verchères

6521, rue Saint-Denis

École Saint-Édouard

6341, 6^e Avenue (angle Beaubien)

École Louis-Hébert

LES ÉDIFICES PUBLICS

700, boulevard Rosemont

Édifice Rosemont

5689, boulevard Rosemont

Ancien hôpital Saint-Joseph de Rosemont

3131, boulevard Rosemont

Centre civique Rosemont

3100, rue Rachel Est

Centre Préfontaine, Refuge Meurling

7041, rue Saint-Dominique

Poste d'incendie n° 31 (édifice Shamrock)

7075, rue Saint-Hubert

Bain Saint-Denis

2111, rue Saint-Zotique

Poste d'incendie n° 47

3095, rue Sherbrooke Est

Hôpital Pasteur

4477-5605, rue Sherbrooke Est

Jardin botanique de Montréal

LES HABITATIONS

3542, boulevard Rosemont

Maison Étienne-David (1825)
(presbytère Saint-Brendam)

3975, rue Dandurand

Résidence (1915-1920)

5111-5333, rue Sherbrooke Est

Village olympique

6450, 38^e Avenue

Maison Longpré (1822), monument historique cité

LES IMMEUBLES COMMERCIAUX

6445, rue Saint-Denis

Banque d'Épargne

6909, rue Saint-Denis

Théâtre Rivoli

6956, rue Saint-Denis

Théâtre Château, monument historique cité

6965-6967, rue Saint-Denis

Édifice mixte

LES OUVRAGES INDUSTRIELS

2, rue de Bellechasse

L. Villeneuve & Cie

200-300, rue de Bellechasse

Ancien édifice de la Coca-Cola

305, rue de Bellechasse Est

Catelli Ltée

6300-6306, avenue du Parc

Ronalds Co. Ltd.

1440-1520, rue des Carrières

Ateliers municipaux (anciennes écuries)

2925, rue Rachel Est

Partie de l'ancienne locoshop

3165, rue Rachel Est

Ancien édifice administratif

3165, rue Rachel Est

Ancien poste de pompiers

F. Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante

Seuls les immeubles de valeur patrimoniale intéressante situés à l'extérieur des secteurs de valeur patrimoniale définis dans le présent document sont inclus dans la liste qui suit :

LES ÉDIFICES DE CULTE

3542, boulevard Rosemont

Église Saint-Brendan

3690, boulevard Rosemont

Église presbytérienne Saint-Luc

6255, boulevard Saint-Michel

St. Sophie's Ukrainian Orthodox Cathedral

3400, rue Beaubien Est

Église Saint-Eugène (et presbytère)

4300, rue Beaubien Est

Église Saint-Jean-Marie-Vianney

5750, rue de Bellechasse

Église Notre-Dame-du-Foyer

2555, rue Holt (angle Molson)

Église Sainte-Gemma

6900, 16^e Avenue

Église Sainte-Bernadette-Soubirous
(et presbytère)

LES COUVENTS

5605, rue Beaubien Est

Petites Sœurs des pauvres

LES ÉDIFICES SCOLAIRES

3535, boulevard Rosemont

Collège Jean-Eudes

4315, rue Beaubien Est

École alternative Rose-des-Vents

5709, rue Boyer

Ancienne école Lemoyne

5927, rue Boyer

École Charles-Bruneau

3981, rue Masson

Ancienne École du Sacré-Cœur-de-Jésus

6521, rue Saint-Denis

École Saint-Édouard

5555, rue Sherbrooke Est

École normale Marguerite-de-la-Lajemmerais

6855, 16^e Avenue

École Sainte-Bernadette-Soubirous

6433-6455, 27^e Avenue

École Saint-Jean-Marie-Vianney

5955, 41^e Avenue

École Notre-Dame-du-Foyer

LES ÉDIFICES PUBLICS

6490, 30^e Avenue

Caserne de pompier n° 50

3737, rue Sherbrooke Est

Édifice de la Commission scolaire de Montréal

LES HABITATIONS

5635, rue Sherbrooke Est

Foyer Rousselot

LES IMMEUBLES COMMERCIAUX

3131, rue Sherbrooke Est

Croix-Rouge (banque de sang)

2831, rue Masson

Banque de Montréal

6500-6510, avenue De Lorimier

Banque City District

LES OUVRAGES INDUSTRIELS

6520, avenue du Parc

Édifice industriel

6540-6550, avenue du Parc

Édifice industriel

5509, rue D'Iberville

Édifice industriel

5455, rue D'Iberville

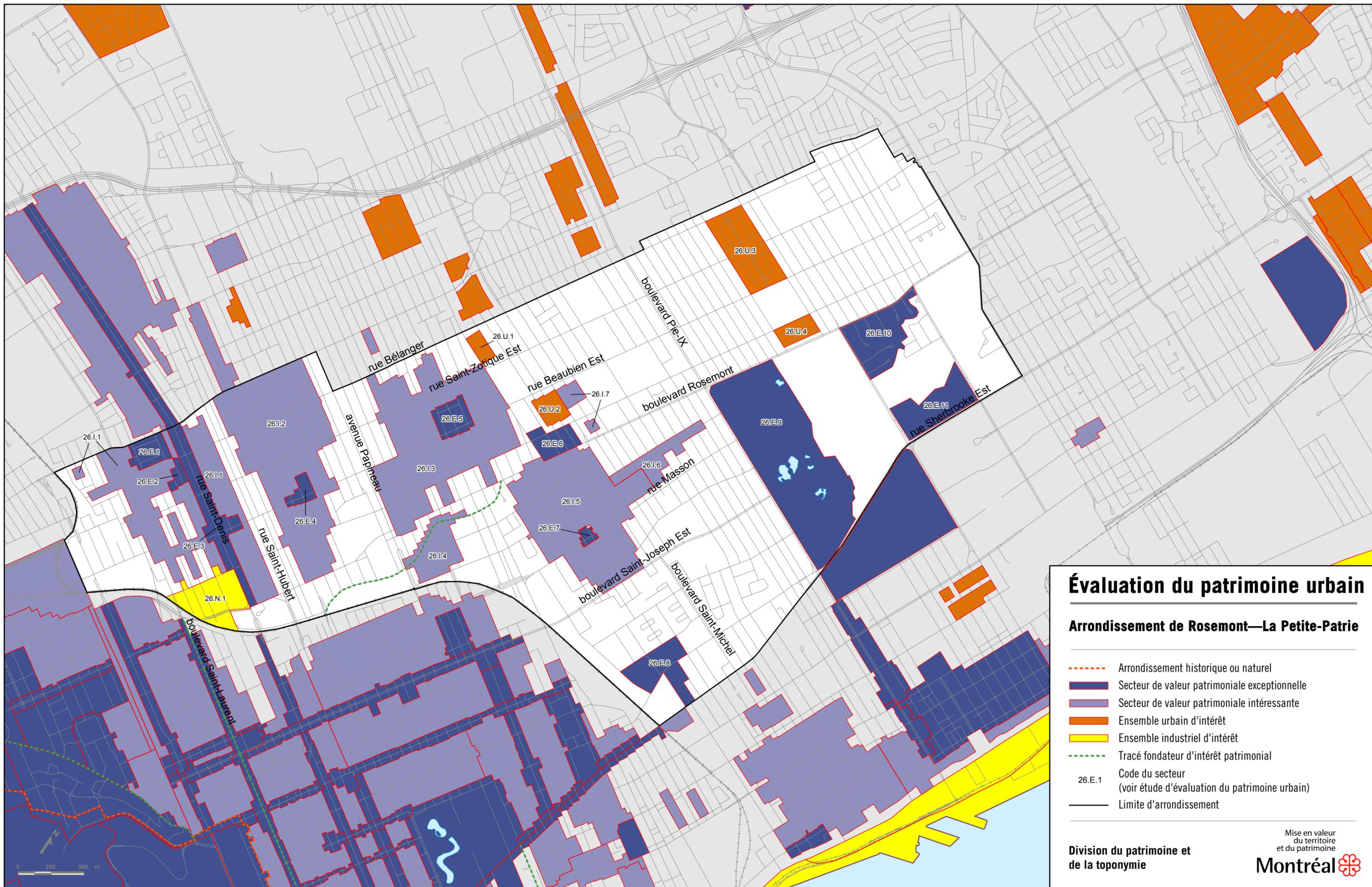
Édifice industriel

2275, rue Holt

Ancien bâtiment industriel recyclé

G. Les éléments particuliers du paysage

- Le chemin de fer, qui a joué un rôle structurant dans le secteur nord-ouest de l'arrondissement.
- Édicules Art déco faisant partie du viaduc de l'avenue Papineau (près de la rue des Carrières).



Évaluation du patrimoine urbain

Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie

- - - Arrondissement historique ou naturel
- Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
- Secteur de valeur patrimoniale intéressante
- Ensemble urbain d'intérêt
- Ensemble industriel d'intérêt
- - - Tracé fondateur d'intérêt patrimonial
- 26.E.1 Code du secteur
(voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- Limite d'arrondissement

3.2.3 Le patrimoine archéologique

L'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie est situé à l'intérieur des terres qui, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, sont réservées presque exclusivement aux activités agricoles. Le territoire de l'arrondissement semble être passé directement de la phase rurale à la phase urbaine. Les premières occupations, les fermes des XVIII^e et XIX^e siècles, sont contemporaines des activités d'extraction du calcaire dans de nombreuses carrières.

La présence d'anciennes terrasses bien drainées sur le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie en fait également un lieu susceptible d'avoir accueilli des groupes amérindiens au cours de la période préhistorique.

Chemin des Carrières

Au XIX^e siècle, les limites de Montréal s'arrêtent à cent chaînes des fortifications, ce qui correspond, du côté nord, à approximativement l'axe de l'avenue Duluth. Le chemin des Tanneries mène à la tannerie des Bélair, située près de l'angle des avenues Henri-Julien et du Mont-Royal, d'où s'amorce le chemin des Carrières qui permet d'accéder aux carrières. Son parcours sinueux suit un axe orienté nord-est/sud-ouest pour rejoindre la côte de la Visitation, aujourd'hui portion est du boulevard Rosemont. En bordure de cette route se trouvent des habitations et des bâtiments associés à des exploitations agricoles. Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, les fermes atteignent parfois une grande taille, comme dans le cas des propriétés Hastings et Molson, dont les terres s'étendent vers le nord jusqu'à la côte Saint-Michel. Ces terres agricoles sont subdivisées au cours de la première moitié du XX^e siècle à des fins résidentielles. Certains emplacements libres de bâti récent peuvent donc abriter encore aujourd'hui des vestiges de ces activités agricoles.

Les carrières sont nombreuses et localisées en plusieurs endroits, non seulement dans Rosemont, mais aussi dans le Plateau-Mont-Royal et Saint-Michel. Le territoire de Rosemont en abrite néanmoins plusieurs : la carrière De Lorimier sur la rue D'Iberville, la carrière Quirck et Rogers, située à l'est de la rue D'Iberville entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Masson, de même que la carrière Maisonneuve, autrefois sise sur le terrain maintenant occupé en partie par le Jardin botanique. Les carrières sont achetées par la Ville de Montréal en 1935, compte tenu des dangers que certaines présentent. La plupart sont comblées et sont devenues des parcs, à l'exemple des parcs Lafond et Le Pélican.

Certains endroits où les couches de calcaire affleurent sont connus de longue date des habitants de l'île de Montréal, qui en ont extrait de la pierre calcaire. Cette activité fournit la matière première pour la construction mais également pour la production de la chaux. Le territoire de l'arrondissement recèle possiblement les vestiges de ces fours à chaux anciens.



La recherche archéologique a recours à un ensemble de méthodes et techniques permettant d'identifier la présence de vestiges enfouis, de les décrire, de les prélever et de les analyser en fonction de leur apport à une meilleure compréhension de nos sociétés passées. En cas de découverte fortuite de vestiges ou d'objets, il est nécessaire d'en informer les instances gouvernementales afin que le lieu de la découverte soit évalué.

A. Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel

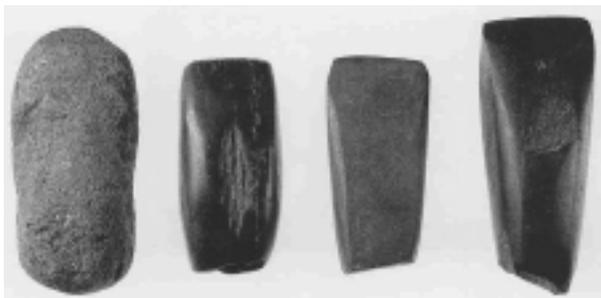
26.AP.1 TERRASSE DITE « DE MONTRÉAL »



Les collections archéologiques ont une valeur patrimoniale indéniable et représentent une richesse collective qui mérite toute notre attention. Ces objets illustrent avec éloquence notre histoire matérielle et jouissent d'un pouvoir fortement évocateur qui rappelle les modes de vie de nos prédécesseurs. Jarre en terre cuite grossière d'Angleterre, 1760-1840; objet amérindien, pointe de projectile, 2 500 ans avant Jésus-Christ; cannelé de tonneau en laiton, XVIII^e siècle. Photographies : P. Fauteux.

La séquence d'utilisation de l'île de Montréal s'amorce avec les groupes amérindiens de la préhistoire. Les données archéologiques connues à ce jour démontrent que des groupes de la période archaïque utilisent le territoire à partir d'environ 4 000 ans avant aujourd'hui, dans le cadre d'activités de subsistance de type nomade – ce sont des pêcheurs-chasseurs-cueilleurs. Certains emplacements sont privilégiés, notamment des terrasses sablonneuses, des anses et des pointes, particulièrement près de rapides, car une importante concentration de ressources ichtyologiques s'y retrouve à certains moments de l'année. Des zones marécageuses sont aussi appréciées au moment des migrations, puisque certaines espèces aviennes s'y rassemblent en grand nombre.

Ces groupes sont remplacés par des groupes semi-sédentaires à la période sylvicole. Vers l'an 1 000 avant Jésus-Christ, le développement de l'horticulture facilite grandement la concentration de population et l'acquisition d'un mode de vie semi-sédentaire. C'est ainsi que les « Iroquoïens du Saint-Laurent » exploitent les ressources locales de l'île de Montréal. Leurs lieux de regroupement ne sont pas toujours situés à proximité de la berge des cours d'eau, comme le sont les campements satellites visant l'exploitation des ressources halieutiques. Un exemple concret de cette localisation relève de la découverte du site archéologique préhistorique Dawson (BjFj-001), au centre-ville de Montréal, sur la terrasse dite « de Montréal ». Cette terrasse sablonneuse bénéficie d'un bon drainage; elle correspond à une ligne de crête d'une élévation d'environ 50 mètres qui suit en partie l'axe de la rue Sherbrooke avant de bifurquer vers le nord-est et de traverser les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Saint-Léonard.



26.AP.1 Fragment d'un fourneau de pipe à effigie humaine et haches en pierre découverts au site amérindien BjFj-001, localisé sur la terrasse dite « de Montréal ». Photographies : Musée McCord.

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie présente ainsi des replats et des terrasses bien drainés, notamment dans le parc T.-X. Renaud. Ces espaces ont pu être utilisés par les groupes amérindiens de la période préhistorique, environ 4 000 ans avant aujourd'hui. D'ailleurs, des ossements humains ont été découverts par des ouvriers en 1996, lors d'une excavation dans une résidence centenaire à Rosemont. À la suite d'un examen par des spécialistes, les ossements ont été associés au squelette d'une femme amérindienne âgée entre 20 et 35 ans. Deux perles de cuivre natif ont permis de dater la sépulture entre 1 000 et 1 500 ans avant Jésus-Christ (BjFj-098).

26.AP.2 CHEMIN DE LA CÔTE DE LA VISITATION

Ce chemin s'amorce à l'extrémité nord du chemin des Carrières pour se poursuivre vers l'est, selon un tracé relativement rectiligne. Son emprise, aujourd'hui élargie, se confond avec celle du boulevard Rosemont. Ce chemin est bordé de fermes depuis le XVIII^e siècle. La plus grande, la ferme Crawford, se trouve du côté sud du chemin de la côte de la Visitation.

La modification probable du tracé de ce chemin ancien implique qu'un tronçon traverse aujourd'hui l'emplacement du parc de la Louisiane. Le potentiel archéologique de cet emplacement est lié aux occupations agricoles anciennes.

26.AP.3 SITE DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE SAINT-ESPRIT DE ROSEMONT

Le site du patrimoine de l'église Saint-Esprit et son environnement constitué de bâtiments peuvent receler encore aujourd'hui des traces de la chapelle ou de bâtiments secondaires associés à la fondation de la paroisse. La paroisse Saint-Esprit est ouverte en 1905 sous le nom de Sainte-Philomène. Une première chapelle est construite l'année suivante. En 1922, on construit une nouvelle église qui est terminée en 1931.

B. Les sites archéologiques

BJFJ-098, SÉPULTURE AMÉRINDIENNE PRÉHISTORIQUE

Mesure de protection: site archéologique à protéger

Thème : occupation amérindienne, rite funéraire, sépulture

Des ossements humains ont été découverts en juin 1996 lors d'une excavation dans le sous-sol d'une résidence centenaire à Rosemont. Après examen par des spécialistes (Larocque 1997), les ossements ont été associés au squelette d'une femme amérindienne âgée entre 20 et 35 ans. Deux perles de cuivre natif ont permis de dater la sépulture entre 1 000 et 1 500 ans avant Jésus-Christ. Cette datation correspond à la période du sylvicole supérieur mais également à la période de contact ou au tout début de la période historique. Un inventaire archéologique réalisé en 1999 a démontré l'intégrité du tissu archéologique conservé dans la cave de la résidence (Larocque 2000). Des traces d'occupation diverses ont été relevées : céramique amérindienne, particules de charbon de bois et os de cuisson calcinés. Ces découvertes démontrent que le sous-sol montréalais conserve toujours le potentiel de livrer des vestiges archéologiques associés à la présence des Amérindiens sur l'île de Montréal.



BJFJ-098 Reconstitution d'un vase amérindien; des fragments de vase ont été découverts en association avec la sépulture amérindienne.

BJFJ-120, HÔPITAL CIVIQUE

Mesure de protection: site archéologique à protéger

Thème: institutionnel, médecine

Connu tout d'abord sous l'appellation « hôpital des varioleux », le Centre Préfontaine est le premier hôpital civique permanent construit et administré par la Ville de Montréal pour faire face aux épidémies qui, pendant le XIX^e siècle, ont fait de nombreuses victimes dans la population urbaine. Érigé en 1886, sur la rue Moreau, l'hôpital est composé à l'origine de trois corps de bâtiments alignés dans un axe nord-sud. Les bâtiments ont vécu plusieurs réaménagements en 1895, en 1911-1912, en 1956 et finalement en 1977-1978. En 2003, le site a fait l'objet d'un inventaire archéologique (Ethnoscop 2003); un important dépôt d'objets associés au fonctionnement de l'hôpital et aux habitudes de consommation des Montréalais au début du XX^e siècle a été mis au jour.

BJFJ-122, DOMAINE DU MONT-DE-LA-SALLE

Mesure de protection: site archéologique à protéger

Thème: institutionnel, religieux

Dans le cadre de la construction d'un nouvel équipement au Jardin botanique de Montréal, une étude de potentiel et un inventaire archéologiques ont été réalisés sur l'ancienne propriété des Frères des Écoles chrétiennes, le domaine du Mont-de-la-Salle (Ethnoscop 2001). Érigée en 1887 dans les limites de la Ville de Maisonneuve, cette grande propriété comprend plusieurs bâtiments: un noviciat, une chapelle, une infirmerie, un cimetière, un jardin et un potager, quelques dépendances et une ferme. L'histoire du domaine du Mont-de-la-Salle a été de courte durée car la propriété est mise en vente dès 1913 et l'établissement ferme officiellement ses portes en 1917. Des vestiges de ce complexe institutionnel sont conservés *in situ*.

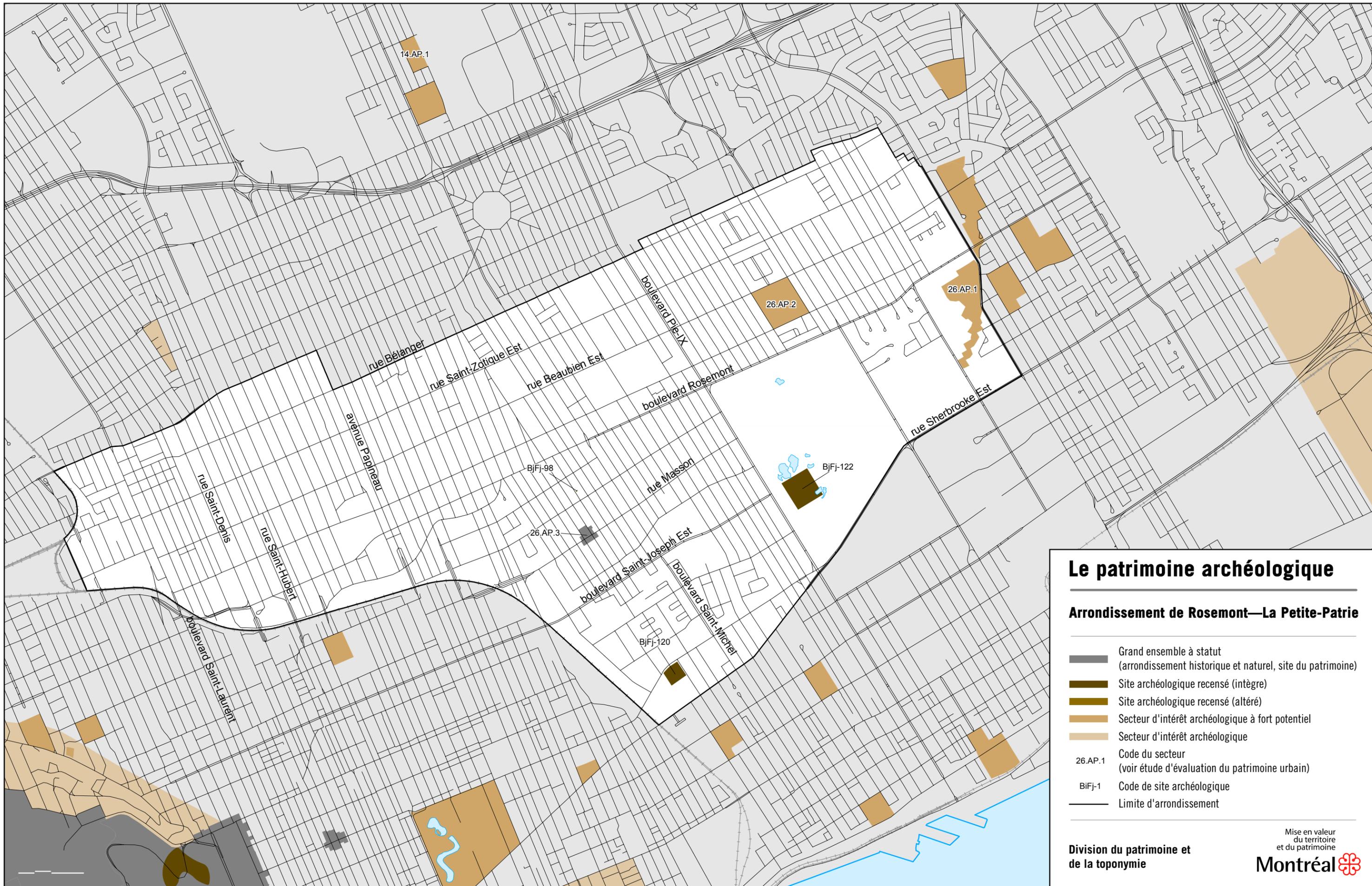


BjFj-122 Domaine du Mont-de-La-Salle, vue arrière avec la ferme, le cimetière et les bâtiments secondaires. Archives des Frères des Écoles chrétiennes. Le vestige mis en valeur *in situ* au Jardin botanique de Montréal, est associé au bâtiment de ferme.

C. Les biens culturels à statut

La notion de bien culturel intègre les sites et les biens archéologiques classés, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, les arrondissements historiques et naturels, les monuments cités et les sites du patrimoine. Ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin d'en déterminer l'intérêt archéologique. La liste suivante indique les biens à statut où il est nécessaire d'évaluer plus avant le potentiel archéologique et d'assurer la protection du patrimoine archéologique.

- Église Saint-Esprit-de-Rosemont, 2851, rue Masson, site du patrimoine



Le patrimoine archéologique

Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie

-  Grand ensemble à statut
(arrondissement historique et naturel, site du patrimoine)
-  Site archéologique recensé (intègre)
-  Site archéologique recensé (altéré)
-  Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel
-  Secteur d'intérêt archéologique
- 26.AP.1 Code du secteur
(voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- BfJ-1 Code de site archéologique
-  Limite d'arrondissement

4.

RECOMMANDATIONS

4. I Générales à l'échelle de l'arrondissement

Nous recommandons :

- dans les **secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel**, de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des critères – plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – mais aussi par des règles si la situation le justifie.
- pour les **bâtiments d'intérêt patrimonial exceptionnel et intéressant**, de protéger leurs caractéristiques architecturales en s'assurant que les modifications aux bâtiments énumérés dans les listes soient encadrées, dans la réglementation, par des critères (PIIA) mais aussi par des règles si la situation le justifie.
- dans les **secteurs d'intérêt patrimonial intéressant**, de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des règles.
- **que l'élaboration des PIIA et l'élaboration de règles dans les règlements de zonage** favorisent une architecture de qualité et consolident le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu, en contrôlant notamment l'apparence des nouvelles constructions afin qu'elles s'intègrent à leur milieu environnant, ainsi qu'en contrôlant l'apparence des modifications à un bâtiment pour qu'elles s'harmonisent avec son expression architecturale spécifique.

Les principes qui devraient guider l'élaboration des PIIA et des règles sont les suivants : conserver l'identité des secteurs, connaître avant d'intervenir

et maintenir le bon état et l'intégrité des bâtiments par l'entretien.

Les variables suivantes devraient être considérées dans l'élaboration des PIIA et des règles :

- Parcelleire : mode de division, dimensions et proportions des parcelles, mode d'implantation du bâti, aménagement du terrain.
 - Bâti : volumétrie (gabarit, nombre d'étages, forme de la toiture), traitement des façades (saillies, composition des façades, rythme, forme et dimensions des ouvertures, modèles de portes et de fenêtres, revêtements, ornementation, couleurs, matériaux et textures, etc.).
- d'instaurer des mesures de zonage spécifiques pour des **ensembles significatifs** tels que les noyaux paroissiaux (parc, école, église, presbytère, etc.) afin de préserver l'essence de leur valeur patrimoniale.
 - d'étudier les territoires identifiés comme **ensembles urbains d'intérêt**, de recenser les typologies des ensembles qui présentent une grande homogénéité et de développer des outils visant à sensibiliser la population à l'égard de l'intérêt patrimonial de ces ensembles.
 - d'établir un contrôle sur les **démolitions** dans les secteurs d'intérêt patrimonial et pour les bâtiments patrimoniaux en évaluant l'intérêt patrimonial des bâtiments concernés afin d'éviter des pertes irréversibles.
 - d'éviter le fractionnement des **grandes propriétés** et d'assurer la protection et la mise en valeur des propriétés institutionnelles.
 - d'appliquer les mesures nécessaires à un examen du potentiel archéologique et, le cas échéant, à la protection des vestiges découverts, préalablement aux travaux d'excavation publics et privés dans les **grands ensembles à statut et les biens culturels à statut, les sites archéologiques recensés et les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel**.

- de favoriser la prise en compte des **vestiges présentant une grande valeur archéologique** dans la conception et la réalisation des projets de construction ou d'aménagement urbain, notamment par l'adaptation des travaux ou l'intégration des vestiges.
- d'assurer la protection et la mise en valeur des aménagements urbains, des parcs et des **espaces publics**.
- de préserver et de protéger le **couvert végétal**, qui contribue beaucoup au caractère de plusieurs secteurs patrimoniaux répertoriés, de favoriser les plantations et de protéger de façon générale le patrimoine naturel, ainsi que de préserver et mettre en valeur le caractère champêtre des secteurs où l'on retrouve encore des paysages agricoles.
- de protéger les **perspectives** d'intérêt patrimonial telles que les vues sur le centre-ville, le mont Royal, les plans d'eau, les places publiques, les monuments commémoratifs, certains bâtiments ou clochers, etc.
- de préserver la spécificité de la **trame urbaine** montréalaise, qui découle des tracés fondateurs et des caractéristiques naturelles, et de préserver la grille orthogonale (incluant les ruelles des arrondissements du centre) ainsi que les plans d'ensemble et grilles particulières de certains arrondissements; de contrôler les subdivisions cadastrales afin de préserver le rythme des rues et de sauvegarder l'échelle du bâti.
- de développer des outils de promotion et de mise en valeur des **tracés fondateurs à fort potentiel**, aux fins de la protection de leur caractère.
- de développer un plan stratégique pour les **artères commerciales principales** (vitalité, affichage, rénovation, éclairage, mobilier urbain, etc.) qui tienne compte de la dimension patrimoniale des lieux et de concilier les opérations de travaux publics avec les préoccupations patrimoniales.

4.2 Générales à l'échelle montréalaise

Nous recommandons :

- de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la **citation en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, pour les immeubles qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, comme certaines maisons rurales et villas, institutions (ex. : écoles, églises), services municipaux (ex. : bains, casernes, complexes civiques), etc.
- de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la création de **sites du patrimoine en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, pour les sites qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, notamment certains noyaux villageois, ensembles institutionnels, grands domaines, grands gestes urbains et architecturaux, etc.
- à partir des critères de sélection établis pour l'évaluation des bâtiments et des secteurs susceptibles d'avoir un intérêt pan-montréalais, de développer un plan d'attribution de statuts patrimoniaux en vertu de la **Loi sur les biens culturels du Québec**, de fixer des critères d'évaluation pour les interventions sur les bâtiments et territoires protégés par le volet municipal de cette même loi, d'élaborer des outils de protection et de dresser un plan directeur pour la mise en valeur de chacun des sites du patrimoine.
- d'élaborer pour le public, les employés municipaux et les élus des activités et des **outils de sensibilisation** à l'égard du patrimoine.

– de réaliser des **études plus poussées** permettant d’accroître la connaissance du patrimoine bâti, historique et archéologique afin d’évaluer la valeur patrimoniale rattachée à différentes problématiques, notamment :

- étudier les territoires identifiés comme **secteurs d’intérêt archéologique à fort potentiel et secteurs d’intérêt archéologique** pour évaluer le degré de préservation du milieu physique, localiser les sites archéologiques conservés et définir préventivement les mesures de protection du patrimoine archéologique.
- faire des études détaillées sur le **patrimoine industriel** pour déterminer une stratégie de conservation et de développement des sites; étudier plus spécifiquement les territoires identifiés comme ensembles industriels d’intérêt.
- établir des balises et des critères permettant de bien planifier et gérer la problématique du **patrimoine religieux**; favoriser la conservation et la mise en valeur des lieux de culte les plus importants relativement à leur valeur patrimoniale; mettre en œuvre des outils de gestion des demandes de permis et favoriser l’occupation de lieux de culte par des fonctions compatibles; favoriser le maintien des caractéristiques des ensembles conventuels les plus importants, de leurs espaces paysagers et des cimetières.
- accroître la connaissance du **patrimoine moderne** en encourageant la recherche, les inventaires et les publications à ce sujet.
- planifier des études à l’échelle montréalaise, développer des outils et élaborer des lignes directrices de rénovation et d’agrandissement adaptées aux diverses typologies que l’on retrouve dans les zones identifiées comme **ensembles urbains d’intérêt**.

4.3 Spécifiques à l’arrondissement

Nous recommandons :

– d’évaluer l’intérêt pan-montréalais des secteurs et des bâtiments d’intérêt patrimonial exceptionnel en vue de procéder à la création de sites du patrimoine et à la citation de bâtiments **en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, notamment pour :

- la maison Étienne-David (1825) (presbytère Saint-Brendam), située au 3542, boulevard Rosemont
- l’ensemble des installations olympiques
- le secteur du marché Jean-Talon
- le Centre Préfontaine pour son importance historique (voir l’évaluation patrimoniale, janvier 2003, Christiane Lefebvre)
- le Centre civique Rosemont, situé au 3131, boulevard Rosemont
- le Jardin botanique

– *L’Étude historique et analyse patrimoniale du Jardin botanique de Montréal* réalisée par Jacques Des Rochers pour le compte du Ministère de la Culture et des Communications en 1995 conclut que :

La valeur nationale du Jardin botanique de Montréal est indéniable. Tout concourt à l’établir : l’importance de la figure du frère Marie-Victorin comme initiateur majeur de la modernité au Québec, et son attachement, dans ce processus, à l’établissement du Jardin; le Programme pour un jardin botanique idéal, écrit spécialement pour le Jardin de Montréal et l’époque moderne; sa nouveauté accordée au rôle de l’éducation du public, qui illustre une des attentes de la modernité et permet en soi d’y entrer de plein pied; la force du plan de Teuscher de 1937, associé au programme, et qui a été réalisé presque intégralement; la conjonction du programme et du plan, avec le langage esthétique moderne Art déco de l’ensemble; la qualité du bâti et des structures Art déco, la valeur esthétique et symbolique du programme iconographique; puis le maintien presque intégral de l’ensemble.

– de réaliser des études sur le patrimoine Art déco, les petites maisons d’un seul étage ainsi que les églises et écoles de l’arrondissement.

5.

BIBLIOGRAPHIE

Photographies aériennes

Photographies aériennes, 1947-1948-1949, Ville de Montréal, Gestion des documents et archives

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
Orthophoto noir et blanc, 2000, Navigateur urbain.

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
Orthophoto noir et blanc, 2002, Navigateur urbain.

Cartes

ADAMS, John. *Map of the City and Suburbs of Montreal*, 1825. Bibliothèque de l'Université McGill, Département des livres rares et des collections spéciales.

BELLIN, Jacques-Nicolas. *Carte de Lisle de Montreal et de ses environs*, 1744, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3452 M65 1744 B4

BOUCHETTE, Joseph. *Topographical Map of the Province of Lower Canada*, 1815. Londres, W. Faden.

CHAUSSEGROS DE LÉRY, Gaspard. *Plan de la ville de Montreal en Canada*, 10 août 1717. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 473.

GOAD, Charles E. *Atlas of Montreal*, 1890, volumes 1 et 2, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 1144 M65G475 G6 1890 CAR 1 et 2

GOAD, Charles E. *Plan of the City of Montreal*, 1909, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, volumes 1 à 12, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal et Direction du développement urbain de la Ville de Montréal.

HOPKINS, H.W. *Atlas of the City and Island of Montreal*, 1879, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G1144 M65G475 H6 1879 CAR

JOBIN, André. *Carte de l'île de Montréal*, 1834, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.

Cote: G 3452 M65 1834 J63 CAR

JOURDAIN dit LABROSSE, Paul. *Plan de la ville et des faubourgs de Montréal*, 1767. Archives nationales du Canada, NMC-16687 [2 sections] H2/340 Montréal 1767.

LEVASSEUR DE NÉRÉ, Jacques. *Plan de la ville de Montréal*, 1704. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 468A.

MELISH, John. *Plan of Montreal, with a Map of the Islands & adjoining Country*, 1815, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3454 M65 1815 M4

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

SITWELL, H.S. *Fortification Surveys Canada. Contoured Plan of Montreal and its Environs, Quebec*, 1868-1869, Archives nationales du Canada, Ottawa.
Cote: V40/300/1867

UNDERWRITERS SURVEY BUREAU. *Insurance Plan of the City of Montreal*, 1952, 1953, 1954, 1955, 1957, 1959, 1961, 1962, 1963, 1964, 1966, 1967, 1972, volumes 1 à 10, 12 à 17, 19 à 21.

Ouvrages généraux

Itinéraire toponymique du Saint-Laurent, ses rives et ses îles, Québec, 1984, 451 p., coll. Études et recherches toponymiques, n° 9.

BEAUREGARD, Ludger. « Géographie historique des côtes de l'île de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, nos 73-74, avril-septembre 1984, p. 47-62.

BEAUREGARD, Ludger. *Toponymie de la région métropolitaine de Montréal*, Québec, Ministère des Terres et Forêts du Québec, 1968, 225 p., coll. Étude toponymique 2 (nouvelle série).

BERGERON, Claude. *Architectures du XX^e siècle au Québec*, Québec, Musée de la civilisation / Éditions du Méridien, 1989, 271 p.

BERGERON, Claude. *L'architecture des églises du Québec 1940-1985*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987, 386 p.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, Tome II, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 565 p.

COMMISSION DE TOPONYMIE. *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1994, 925 p.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal*. 12 volumes.

COURVILLE, Serge (dir.). *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIX^e siècle (1825-1861), Répertoire documentaire et cartographique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, 350 p.

DESJARDINS, Pauline. *Évaluation du patrimoine industriel. Critères généraux*, Montréal, Archemi / Ville de Montréal, Service du développement économique et du développement urbain, 29 août 2003, 56 p.

LAURIN, J.-E. *Histoire économique de Montréal et des Cités et Villes du Québec*, [Montréal], Les Éditions J.-E. Laurin, 1942, 287 p.

LEUNG, Felicity, David McCONNELL et Jean-Claude PARENT. *Les emplacements manufacturiers au Canada*, Ottawa, Environnement Canada, Service canadien des Parcs, 1990.

LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, 608 p.

MAGNAN, Hormidas. *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska Inc., 1925, 738 p.

MARSAN, Jean-Claude (dir.). *Inventaire préliminaire des bâtiments patrimoniaux de la Commission scolaire de Montréal*, vol. 1-2a-2b, Montréal, Université de Montréal, 28 février 2001.

MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : Historique de développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, 3^e éd., Laval, Éditions du Méridien, 1994, 515 p.

ROBERT, Jacques. *Les ensembles patrimoniaux de la Communauté urbaine de Montréal*, Montréal, Ministère des Affaires culturelles, mars 1985, 40 p.

ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Art Global / Libre Expression, 1994, 167 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Le patrimoine de Montréal, Montréal*, Ville de Montréal et Ministère de la Culture et des Communications, 1998, 168 p.

WOLFE, Jeanne M. et François DUFAUX (dir.). *A topographic Atlas of Montreal / Atlas topographique de Montréal*, Montréal, McGill School of Urban Planning / École d'urbanisme, 1992, 78 p.

Site Internet

VILLE DE MONTRÉAL. *Répertoire bibliographique sur le patrimoine archéologique de Montréal*, 2004.
http://www2.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/domaines/archeo/bib_recherche.htm

Ouvrages spécifiques à l'arrondissement

Album souvenir 1913-1914 / 1973-1974. Jubilé de diamant. Communauté chrétienne St-Marc Rosemont, s.d., s.p.

État des valeurs patrimoniales. Arrondissement Rosemont / Petite Patrie, Ville de Montréal / Service de l'habitation et du développement urbain, 1991, s.p.

« Le jardin botanique de Montréal », *Montréal 67*, décembre 1967, p. 6.

Montréal Clic / Bulletin du Centre d'histoire de Montréal, n° 43.

AUGER, Antoine. « La Cité-jardin du Tricentenaire » dans *A Topographic Atlas of Montreal / Atlas topographique de Montréal*, Montréal, McGill, School of Urban Planning / École d'urbanisme, 1992, p. 47-49.

BENOÎT, Michèle et Roger GRATTON. *La cité du nord. Le patrimoine de Montréal. Quartiers Saint-Édouard, Villeray, Montcalm et Saint-Jean*, Montréal, Ville de Montréal / Ministère des Affaires culturelles, 1991, 20 p., Coll. Pignon sur rue, n° 11.

BENOÎT, Michèle et Roger GRATTON. *Fours à chaux et hauts fourneaux. Le patrimoine de Montréal. Quartiers Rosemont et Saint-Michel-Nord*, Ville de Montréal / Ministère des Affaires culturelles, 1991, 22 p., Coll. Pignon sur rue, n° 9.

BRILLANT, Louis. *Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). Évaluation patrimoniale pour certains bâtiments sur le site du CHUM*, Groupement SNC-Lavallin et Partenaires, avril 2002, 57 p.

BRILLANT, Louis. *Édifices Shamrock, 7035, 7041 et 7047, rue Saint-Dominique, 7070, rue Casgrain, Montréal. Évaluation patrimoniale*, 2 vol., 31 mai 2002.

CARON, Isabelle. « Des mémoires « à excaver » : interpréter la présence des carrières de pierre grise à Montréal. » dans *ISSAC/JSÉAC*, vol. 27, n°s 3-4, 2002, p. 15-28.

CHOKO, Marc H. *Une cité-jardin à Montréal. La Cité-jardin du tricentenaire 1940-1947*, Montréal, Méridien, 1988, 168 p.

DES ROCHERS, Jacques. *Étude historique et analyse patrimoniale du Jardin botanique de Montréal*, 2 vol., Montréal, Ministère de la Culture et des Communications, Direction régionale de Montréal, juillet 1995.

LEFEBVRE, Christiane. *Centre Préfontaine, 3100, rue Rachel, Montréal, QC. Évaluation patrimoniale*, janvier 2003, 23 p.

LEVAC, Louise. « Perception et identité dans les quartiers de Montréal: le cas de La Petite Patrie », dans *Montréal, Tableaux d'un espace en transformation*, Montréal, ACFAS, 1992, p. 459-471.

LEWIS, Robert. *Manufacturing Montreal. The Making of an Industrial Landscape, 1850 to 1930*, Baltimore & London, The Johns Hopkins University Press, 2000, 236 p.

LINCOURT, Jean-Jacques et Sylvie PERRON. *Les guides des jardins du Québec. Jardin botanique de Montréal*, Fides / Association des jardins du Québec, 2001, 96 p.

MACGILLIVRAY, Leo. « Beauty and Brains », *Montréal 67*, vol. 4, n° 12, décembre 1967, p. 5-6.

SABOURIN, Roger. *Rosemont hier et aujourd'hui en photos*, Montréal, 2000, 181 p.

SABOURIN, Roger. *Rosemont Mon quartier*, Montréal, 2000, 90 p.

SERVICE DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN. *Dossier urbain. Arrondissement Rosemont/Petite-Patrie*, Ville de Montréal, juin 1989

SERVICE DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN. *État des valeurs patrimoniales. Arrondissement Rosemont/Petite Patrie*, Ville de Montréal, juin 1991, s.p.

VILLE DE MONTRÉAL. GESTION DE DOCUMENTS ET ARCHIVES. *Dossiers de presse*.

Sites Internet

<http://www.marchespublics-mtl.com>
(30 mai 2003)

<http://www.marchespublics-mtl.com>
(15 décembre 2003)

<http://www.nfb.ca/marchejeantalton/src/marche.html>
(15 décembre 2003)

Montréal 